

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLMOUCI
FILOZOFICKÁ FAKULTA
Katedra romanistiky

Kristýna Žáčková

francouzská filologie

Féminisation dans la langue française

Magisterská diplomová práce

Vedoucí práce: doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.

Olomouc 2011

Prohlašuji, že jsem diplomovou práci vypracovala sama, pouze s pomocí níže uvedené literatury.

V Olomouci 5. května 2011

.....

Děkuji doc. PhDr. Janu Holešovi, Ph.D. za odborné vedení diplomové práce a za cenné připomínky.

Table des matières

Introduction.....	6
1 Généralités.....	7
1.1 Femme comme l'objet des recherches.....	7
1.2 Notion de féminisation de la langue.....	8
1.3 Sexe, genre et gender.....	8
1.4 Français, langue à deux genres.....	9
1.5 Sexisme de la langue.....	10
2 Féminisation au cours des siècles	11
3 Prises de position institutionnelles.....	14
3.1 Francophonie.....	14
3.1.1 Québec.....	14
3.1.2 Onatario.....	17
3.1.3 Suisse romande	17
3.1.4 Belgique.....	19
3.1.5 France.....	20
3.1.6 Luxembourg	20
3.2 Institutions internationales.....	21
4 Réactions à la féminisation.....	21
4.1 Arguments des partisans et des opposants.....	21
4.1.1 Arguments des partisans.....	21
4.1.2 Arguments des opposants.....	23
4.2 Position de l'Académie française face à la féminisation des noms.....	26
5 Féminisation lexicale	30
5.1 Noms en <i>-eur</i>	30
5.2 Noms en <i>-teur</i>	33
5.3 Problématique des épécènes.....	34
5.4 Noms formés à l'aide du mot « femme ».....	34
5.5 Formation des noms masculins à partir des noms féminins.....	35
5.6 Madame/Mademoiselle/Monsieur.....	35
6 Féminisation syntaxique	37

6.1 Rédaction épïcène.....	37
6.1.1 Règles principales de la rédaction épïcène.....	38
7 Recherches à propos de la féminisation.....	42
7.1 Emploi des féminins dans la presse.....	43
7.1.1 Usage en France.....	43
7.1.2 Usage en Belgique.....	44
7.1.3 Usage au Québec.....	45
7.2 Féminisation et partis politiques.....	46
7.3 Formes féminines à l'avis des étudiants et des étudiantes.....	47
7.4 Femmes et sport.....	48
7.5 À l'avis des linguistes.....	50
Conclusion.....	56
Summary.....	59
Annotation.....	60
Bibliographie.....	61
Annexes.....	68
Annexe 1 Avis de recommandation (Québec).....	68
Annexe 2 Avis de recommandation (Québec).....	68
Annexe 3 Circulaire du 11 mars 1986 (France).....	70
Annexe 4 Circulaire du 6 mars 1998 (France).....	71
Annexe 5 Décret du 21 juin 1993 (Belgique).....	72

Introduction

La société d'aujourd'hui évolue et la langue évolue avec elle, car la langue réagit au changement des structures sociales. Depuis quelques décennies, les femmes accèdent à des postes de travail autrefois occupés avant tout ou uniquement par les hommes et la langue française doit réagir à cette situation.

Le sujet de notre mémoire concerne les femmes et leur place dans la langue française. Plusieurs études ont été déjà publiées sur ce sujet. Nous voudrions offrir un regard complexe en nous appuyant sur des documents spécialisés. Dans ce travail, nous présentons la problématique de la féminisation, sujet très discuté depuis quelques dernières décennies, de différents points de vue. Nous nous intéressons à la position des femmes dans la langue au cours des siècles et surtout dans l'époque actuelle. Nous traitons de la situation en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg et dans deux provinces canadiennes, au Québec et en Ontario. La féminisation a soulevé des différentes réactions dans le monde francophone, pour cette raison, nous proposons des arguments principaux des partisans et des opposants. Dans les chapitres suivants, les diverses recherches à propos de ce sujet sont présentées aussi comme des avis des linguistes qui observent la position des femmes dans la langue depuis plusieurs années.

1. Généralités

1.1 Femme comme un objet des recherches

Les premières observations sur les inégalités langagières entre les femmes et les hommes ont son origine de l'Antiquité. Ainsi, la description de l'ethnogenèse des Sarmates par Hérodote (V^e siècle av. J.-C.) semble être le premier exemple. Un changement de langue y est expliqué par l'influence des femmes qui ont été plus douées que leurs partenaires à apprendre la langue de leurs conjoints, les Scythes, avec lesquels elles se sont mise à cohabiter. Dans divers documents de l'Antiquité, on peut trouver des mentions à propos des différences langagières entre les femmes et les hommes, mais ce sont avant tout des textes à caractère anecdotique qui décrivent la femme comme un être silencieux et soumis. À partir de XVII^e siècle, une préoccupation linguistique et ethnographique s'oriente surtout vers des langues exotiques. Plusieurs des langues décrites n'existent plus aujourd'hui, mais il est probable que certaines descriptions des « langues de femmes » et « langues d'hommes » sont exagérées. Les thèmes de « parler » ou de « langues de femmes » sont repris, au XX^e siècle, avec l'avènement de la linguistique moderne et l'attention des linguistes est beaucoup plus accrochée aux langues européennes (ELMIGER 2008, p. 30-31).

La féminisation linguistique est naturellement influencée aussi par le mouvement féministe qui apparaît sous la Révolution. En 1791, Olympe de Gouges écrit la fameuse *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. On parle souvent de la « première vague » du féminisme dont l'objectif est avant tout d'assurer que les femmes et les hommes soient égaux devant la loi. Dans les années 50 du XX^e siècle apparaît un ouvrage de Simone de Beauvoir *Le Deuxième Sexe* qui interroge la condition des femmes. Néanmoins, c'est avant tout la « deuxième vague » du féminisme, époque à partir des années 70, qui influence la féminisation de la langue. La recherche sur le langage et la différence sexuelle connaît donc son essor à partir de ces années-là comme en témoignent plusieurs discussions sur ce sujet et les premiers guides de féminisation (ELMIGER 2008, p. 33). La position de la femme dans la société change, elle accède aux postes de travail autrefois réservés aux hommes, il faut donc marquer ce changement dans la langue et dans la façon de s'exprimer d'elle. Les auteures – ce sont avant tout les femmes qui s'intéressent à ce domaine de la linguistique – comme Marina Yaguello ou Anne-Marie Houdebine-

Gravaud en France, Céline Labrosse au Québec, Thérèse Moreau en Suisse et plusieurs d'autres observent et commentent la (l')visibilité de la femme dans la langue française. Leur attention est prêtée à l'inégalité des femmes et des hommes, elle critiquent le genre masculin qui « l'emporte sur le féminin ». La problématique de la féminisation est discutée de différents points de vue.

1.2 Notion de féminisation de la langue

Une notion de « féminisation » peut désigner des phénomènes divers. Outre le domaine de la linguistique, elle est utilisée dans les domaines suivants :

- de manière générale, « féminisation » désigne l'augmentation du nombre de femmes dans une profession ou dans un milieu donné (*la féminisation du système éducatif*) ;
- en médecine, la « féminisation testiculaire » résulte de troubles congénitaux de la fonction des gonades ;
- le terme « déféminisation » est utilisé pour désigner l'abandon de certaines désinences féminines (*la décision que j'ai pris*), (ELMIGER 2008, p. 25).

En linguistique, la féminisation concerne deux procès – féminisation lexicale (aussi féminisation des mots ou féminisation du lexique) et féminisation syntaxique. La première consiste en création des noms féminins qui désignent les femmes exerçant certaines fonctions ou certaines activités, la deuxième a trait à l'introduction des formes féminines dans la phrase.

1.3 Sexe, genre et gender

En anglais, le mot *sex* est réservé à l'évocation des différences entre les femmes et les hommes sur le plan biologique. Le *gender* ou *genre socioculturel* se rapporte à la dichotomie socialement imposée en rôles et traits de caractère masculin et féminin. Le *gender* concerne l'ensemble des rôles sociaux, activités, façons de penser, comportements, propriétés, attitudes, sensibilités et expériences qui, à l'intérieur d'une culture donnée, sont considérés comme typiques pour un sexe donné (ELMIGER 2008, p. 43). Sophie Bailly parle de *genre social* : « le genre social est l'identité construite par l'environnement social des individus, c'est-à-dire la "masculinité" ou la "féminité", que l'on peut considérer non pas comme des données naturelles, mais comme le résultat de mécanismes extrêmement forts

de construction et de reproduction sociale, au travers de l'éducation » (BAILLY 2008, p. 28).

En français, le mot *sexe* a plusieurs sens par rapport à l'anglais, il peut désigner soit l'ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle sur le plan biologique, soit la conformation particulière qui distingue l'homme de la femme en leur assignant un rôle déterminé dans la génération et en leur conférant certains caractères distinctifs (REY-DEBOVE et al. 2008, 2364). La notion de *sexe* a donc une valeur culturelle et sociale fondée sur le présupposé que certains rôles sociaux sont plus appropriés au sexe masculin et les autres au sexe féminin. Le sexe biologique détermine donc le rôle social des individus. Mais il est évident que le sexe biologique et le sexe social ne se recouvrent pas toujours, d'où la nécessité d'exprimer les catégories sexuelles autrement qu'avec le mot *sexe* (BAILLY 2008, p. 28). Le *genre* désigne un ensemble d'êtres ou d'objets présentant des caractères communs ou façon de se comporter (REY-DEBOVE et al. 2008, p. 1145-1146). De plus, ce terme est utilisé en linguistique pour désigner les catégories grammaticales qui n'ont parfois rien à voir avec le sexe biologique. En français, les objets abstraits ou concrets, animés ou inanimés sont soit de genre féminin soit de genre masculin.

Comme Sophie Bailly le souligne, les concepts de *genre* ou *genre social* se présentent comme des alternatives au concept de *sexe* pour en préciser la dimension sociale. Mais l'emploi de ces termes semble réservé à certains spécialistes sans pénétrer dans l'usage courant de la langue.

1.4 Français, langue à deux genres

Dans la langue française, il y a deux genres, masculin et féminin. Le genre constitue un système de classification des noms, il se manifeste sur le plan syntaxique par des phénomènes d'accord. Le troisième genre, neutre, existait en latin, mais la plupart des noms neutres sont passés au masculin en latin vulgaire et, de là, en français. Lorsque les noms renvoient à des non-animés, leur genre est arbitraire, c'est-à-dire qu'il est imposé aux locuteurs par la langue. Un lien entre le genre et le sexe de l'être désigné concerne seulement une partie des noms animés. C'est ce que certains appellent le « genre naturel » (GREVISSE 1993, p. 706-708).

Dans l'esprit des locuteurs, le genre grammatical et le sexe sont souvent intimement liés. Ainsi, on a tendance à associer des qualités féminines aux mots féminins et des

qualités masculines aux mots masculins – la terre est donc la matrice, la source, le refuge, l'origine et la fin de toute vie, tandis que le ciel évoque le dieu-père, puissant, grondant, autoritaire et fécondant. Les français disent que le soleil a rendez-vous avec la lune car le soleil représente un homme et la lune est femme (DISTER et MOREAU 2009, p. 9 ; ELMIGER 2008, p. 44 ; HOUEBINE-GRAVAUD 2002, p. 135). Jacques Damourette et Édouard Pichon, auteurs de l'œuvre *Des mots à la pensée*, s'efforcent d'établir des liens étroits entre catégories linguistiques et catégories de pensée. Ils emploient le terme « sexuisemblance » c'est-à-dire que la forme du genre (masculin ou féminin) évoque faussement le sexe (HOUEBINE-GRAVAUD 1999, p. 32). On peut aussi citer, par exemple, les couples mer/océan, cabane/château, chaise/fauteuil etc. qui prouvent que le féminin est souvent assimilé à l'idée de petitesse. Pareillement pour les classifications des animaux – les animaux sauvages ou grands sont souvent de genre masculin, tandis que les animaux petits ou domestiques sont plus souvent féminins (YAGUELLO 2002, p. 120).

Les métaphores concernant le genre sont nombreuses et elles existent dans toutes les langues. Contrairement à la tendance à établir une correspondance plus ou moins régulière entre le sexe et le genre, certains refusent d'admettre la relation entre les deux genres. À l'avis de l'Académie française, en français comme dans les autres langues européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel (ELMIGER 2008, p. 44).

Le genre des substantives n'est pas invariable, de nombreux noms ont changé de genre à travers les temps. Parmi les noms masculins qui ont passé au féminin on trouve *affaire*, *armoire*, *erreur*, etc. et parmi les noms féminins qui ont passé au masculin, par exemple *acte*, *caprice*, *doute*, etc. (ELMIGER 2008, p. 58).

1.5 Sexisme de la langue

La langue française est souvent désignée par des linguistes féministes comme sexiste et discriminant envers les femmes. Il est vrai que certains mots ont une connotation différente au masculin qu'au féminin. C'est par exemple le mot *sorcier* ; *sorcière* est considérée comme un être forcément laid et maléfique et elle peut être employée comme un mot d'injure, ce qui n'est pas le cas de *sorcier*. Les deux mots se différencient aussi par le contexte d'emploi, on parle *d'apprenti sorcier* mais pas *d'apprentie sorcière* (YAGUELLO 1989, p. 144). Il est facile de créer la forme féminine à partir de *vieillard*, mais dans le dictionnaire ne figure que le masculin (REY-DEBOVE et al. 2008, p. 2710).

Il semble que la femme ne devrait jamais vieillir. Une dissymétrie sémantique est marquante dans ces paires de mots suivantes : *fil/s/fille, gars/garce, mâle/femelle*. C'est toujours le deuxième mot de chaque paire (*fille, garce, femelle*) qui peut avoir des connotations sexuelles et péjoratives et non les autres éléments de ces paires (HOUDEBINE-GRAVAUD 1990, p. 116).

Un homme désigné comme *don Juan* ou *Casanova* est un séducteur, quelqu'un qui peut être admiré mais si on veut parler d'une femme qui se permet ce genre de sport, on la dénomme *trainée, allumeuse, Marie-couche-toi-là*, autrement dit, quasi *une prostituée, une professionnelle*. Un homme *fait un enfant* à une femme, il *l'engrosse* et elle, *elle tombe enceinte, elle attend un enfant*. On lui attribue une activité tandis qu'elle n'est qu'un être passif. Traiter une femme d'homme peut être compris comme un compliment (*elle vaut bien un homme ; cette femme, c'est un vrai mec*), (HOUDEBINE-GRAVAUD 1999, p. 29).

Il serait possible de trouver un grand nombre d'exemples pareils. Dans ces cas cités, le féminin passe pour une injure ou pour une appellation désignant un objet sexuel tandis que le masculin est plutôt de sens neutre. Marina Yaguello emploie le terme « langue du mépris » qui signifie des discriminations sexuelles transmises dans la langue et dans le discours.

2 Féminisation au cours des siècles

Jusqu'au XVI^e « *du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes étaient présentes et leurs activités énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe* » (BECQUER et al. 1999, p. 11). Les emplois manuels, métiers valorisés, fonctions religieuses, titres de noblesse sont utilisés au féminin. Également, le latin, auquel le français a emprunté la majorité de son vocabulaire, a employé des formes féminines tout simplement en utilisant des suffixes masculin/féminin (*-us/-a, -tor/-trix...*).

<i>à</i>	<i>correspondait</i>
<i>dominus (maitre)</i>	<i>domina (maitresse)</i>
<i>medicus (médecin)</i>	<i>medica (celle qui soigne)</i>
<i>cantator (chanteur, musicien)</i>	<i>cantatrix (celle qui chante)</i>
<i>auctor (auteur)</i>	<i>autrix (celle qui produit, crée)</i>

(BECQUER et al. 1999, p. 10)

Les formes féminines sont utilisées le plus souvent et le plus aisément dans le domaine des métiers manuels, non valorisés : *boursiere, poissonniere, frommagere, harengresse* (une marchande qui vend des harengs ou plus généralement des poissons) etc. Parmi ces métiers, concernant la vie quotidienne, on peut classer également ceux qui désignent les artistes animant les rues des villes : *jonglerresse, chanteiresses*.

Un grand nombre de ces appellations ont disparu ou ont changé de dénomination : *le gastel(l)ier/la gastel(l)iere, le poulaillier/la poulailliere, le ferron/la ferronne* sont devenus *le pâtissier/la pâtissière, le volailler/la volaillère, le forgeron/la forgeronne*. Même aujourd'hui la féminisation de ces noms-ci ne pose pas un grand problème.

Par la naissance ou par le mariage, les femmes reçoivent les titres de noblesse, les femmes sont : *archiduchesses, baronnesses, duchesses, princesses ou reines etc.* Lorsqu'elles deviennent veuves, elle peuvent hériter un certain pouvoir de leur mari.

Les femmes occupent de même les postes dans le domaine religieux, ce sont par exemple des fonctions d'*ab(b)esse, clergesse ou clergeresse, moynesse, prioresse*.

Dans cette époque, les femmes ont la possibilité de gérer les biens des mineurs, d'être tutrice : *tuteresse, gouverneresse, administrarresse ou administresse*. Les noms *demanderesse* et *defenderesse* se sont conservés, jusqu'à présent, dans la langue du droit. Le suffixe *-eresse* n'a survécu que dans ces deux mots, aujourd'hui on emploie des mots comme *tutrice, curatrice, administratrice*.

Quant aux métiers valorisés, ils sont également féminisés en ancien et moyen français. La *miresse* désigne la femme du *mire* (c'est-à-dire du *médecin*) mais aussi la femme qui guérit. Pour la *doctoresse*, il ne s'agit pas de femme qui soigne mais de femme qui enseigne, de femme lettrée. La *chirurgienne* (*chirurgienne*) est utilisée jusqu'à la fin du XVI^e siècle et réapparaît au XIX^e siècle. La Vierge Marie est souvent, par métaphore, désignée par les appellations *avocate, jugeresse, chirurgienne, fisicienne* et *miresse* (BECQUER et al. 1999, p. 10-15, LENOBLE-PINSON 2006, p. 637-638).

Comme nous l'avons vu, dans la langue du Moyen Âge, ce sont avant tout les suffixes *-esse* (du latin *-issa*) ou *-eresse* qui sont productifs. Le *Dictionnaire du moyen français* de l'Institut national de la langue française contient 669 mots en *-esse*, dont une centaine a trait aux métiers. Les autres mots en *-esse* désignent par exemple :

- des noms d'animaux femelles (*ânesse, lionnesse, louvesse...*)
- des noms abstraits (*froidesse, gentillesse, hauteresse* « arrogance »...)
- des noms rapportants à des objets féminins (*cointesse* « chaussure », *doesse* « ballot de marchandises »...), (DISTER et MOREAU 2009, p. 13).

Sa fréquence d'emploi s'affaiblit dès XVI^e, comme le constate H. Lewicka, « *sa chute a pu être entraînée par la décadence de -eresse dont il est l'un des composants* » (BECQUER et al. 1999, p. 15). La littérature satirique du Moyen Âge raille les femmes et les couvents de femmes ou parodie la langue juridique en créant les appellations plaisantes en *-esse* et en *-eresse*. Ainsi une *asnesse*, fille de mauvaise vie, ou une *diabliesse*, femme perfide. « *Rabelais dans le Cinquième livre affuble des oiseaux femelles des noms de Clergesses, Monagesses, Prestregesses, Abbegesses, Evesgesses, Cardingesses, Papegesses ; dans Pantagruel il crée des noms de métiers méprisables : revenderesse d'oignons, espouilleresse de bellistres.* » (BECQUER et al. 1999, p. 15). Mais d'après H. Lewicka, dès les XV^e et XVI^e siècles, la création des appellations plaisantes ne concerne pas seulement des formes en *-esse* ou *-eresse*, il s'agit d'un procès plus large : déjà dans cette époque, la difficultés de la féminisation sont plutôt d'ordre social que morphologique (BECQUER et al. 1999, p. 16).

La plupart des dénominations en *-esse* sont tombées dans l'oubli et ce suffixe n'est plus utilisé pour former de nouveaux féminins. Les termes toujours en usage, mais seulement dans le langage juridique, sont *acqueresse*, *bailleresse*, *défenderesse*, *demanderesse*, *venderesse*. Le mot *chasseresse* ne s'emploie que pour la déesse Diane ou dans les œuvres littéraires. Les noms toujours d'actualité sont *abbesse*, *altesse*, *comtesse*, *déesse*, *diabliesse*, *duchesse*, *hôtesse*, *maitresse*, *négresse*, *princesse* et aussi *adresse*, *finesse*, *rudesse* etc.

Le XVI^e siècle marque un tournant important en France. Le 28 juin 1593, l'arrêt Lemaître est adopté ce qui interdit aux femmes toute fonction dans l'État. En somme, la place des femmes est beaucoup plus importnate dans l'époque du Moyen Âge qu'elle ne l'est quelques siècles plus tard, au XIX^e siècle. « *Jusqu'à la fin du XV^e siècle, [la femme] jouit de ce qu'on appelle la capacité juridique ; ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'elle devient juridiquement incapable, le contrôle du mari sur les actes de son épouse étant de plus en plus rigoureux : les actes de la femme sont nuls si elle n'a pas obtenu l'autorisation de son époux. (...) Cette progression du pouvoir marital (...) aboutit à faire de la femme mariée une incapable, ce que consacrera au début du XIX^e siècle le code Napoléon.* » (LABROSSE 2002, p. 16). Pendant les siècles, la femme, dans la société et aussi dans la langue, est devenue un simple appendice du masculin. Claude Favre de Vaugelas commente, en 1647, la place du masculin ainsi : « *Le genre masculin étant le leplus noble, il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble* » (MOREAU 2001, p. 6). Plus de cent ans après, Nicolas Beauzée, dans la *Grammaire*

générale de 1767, explique que « *le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* » (LABROSSE 2002, p. 85).

Au début de la Révolution apparaissent les mots *citoyenne* et *citoyen* et on croit que désormais les femmes et les hommes seront égaux et le langage reflétera ce nouvel état des choses. Mais ce sont les *Droits de l'homme et du Citoyen* que l'on décrète. On affirme le suffrage universel alors que ce ne sont que les hommes qui ont le droit de vote. Les femmes n'exercent aucun droit politique, la qualification *citoyenne* n'est pas alors justifiée. Le masculin est défini comme neutre et universel et embrasse le féminin, genre sexué.

3 Prises de position institutionnelles dans la francophonie

3.1 Francophonie

3.1.1 Québec

Les premières tendances de la féminisation des titres et des professions, en ce qui concerne les pays francophones, apparaissent au Québec dès les années 60. La proximité de l'anglais et du féminisme américain a certainement contribué à déclencher le débat public sur ce sujet. La première députée à l'Assemblée nationale du Québec en 1961, Claire Kirkland, se souvient : « *L'Assermentation était entièrement formulée au masculin. Je féminisais au fur et à mesure que je lisais !* » (LABROSSE 2002, p. 44). Comme un autre exemple nous pouvons mentionner le cas de Lise Payette qui, en 1976, a exigé d'être nommée la ministre, malgré le caractère extraordinaire de l'emploi de cette forme.

En 1976, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de la Confédération canadienne s'adresse à l'Office québécois de la langue française (désormais OQLF)¹ pour qu'il soit établi une liste de 6000 substantifs au masculin et au féminin pour la *Classification canadienne descriptive des professions* (KADLEC 2005, p. 237). Le 28 juillet 1979, la *Gazette officielle* du Québec publie un avis de l'OQLF, lequel, conformément à l'article 116 de la *Charte de la langue française*, recommande, dans tous les cas possibles, l'emploi des formes féminines. « *Relativement au genre des appellations*

¹ L'Office québécois de la langue française était, jusqu'au 1^{er} octobre 2002, connu sous le nom de l'Office de la langue française.

d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité, exemples : couturière, infirmière, avocate ;
- soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin, exemples : une journaliste, une architecte, une ministre ;
- soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française, exemples : députée, chirurgienne, praticienne ;
- soit par l'adjonction du mot femme, exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur » (BIRON et al. 1991, p. 33).

Les efforts pour rendre les femmes visibles dans la langue sont renforcés, dès son début, par les médias – depuis les années 60, la Société Radio-Canada préconise la féminisation des titres.

À l'automne 1980, les bulletins *Observations grammaticales et terminologiques* de l'Université du Québec à Montréal (désormais l'UQAM) sont consacrés à la féminisation des titres. Une dizaine de femmes, membres du Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche féministes (GIERF) exige une désignations au féminin des fonctions qu'elles occupent au sein de l'Université. A l'automne 1980, est créé à l'Université du Québec à Montréal le Comité institutionnel de féminisation linguistique, ayant pour mandat la féminisation des désignations des titres, statuts, métiers et professions et aussi la recherche des solutions syntaxiques de féminisation. Après une dizaine d'années de travail, le *Guide de féminisation est publié* (LAMOTHE et LABROSSE 1992, p. 147).

L'application des formes féminines entraîne un nouveau problème qui concerne l'insertion de la forme féminine dans le contexte phrastique. L'avis de OQLF, publié le 28 mars 1981 à la *Gazette officielle*, précise celui de 1979 et complète la problématique (BOUCHARD et al. 1999, p. 9). « *Le recours aux termes génériques englobant hommes et femmes (personne, gens, personnel, fonctionnaire, stagiaire, etc.), précédés de l'article approprié, dans les textes suivis de toute nature. (...) L'utilisation d'appellations d'emploi, de titres de fonction et de désignations de personne (homme, femme, candidat, candidate, etc.), au masculin et au féminin, en toutes lettres. (...) Note. – La langue offre une variété de procédés stylistiques qu'il convient d'utiliser :*

- *Le recours à des formulations impersonnelles (...)*
- *Le recours au pluriel pour les appellations d'emploi épïcènes, ou au genre indifférencié (masculin) appliqué au poste plutôt qu'à la personne. (...)*

- *Le recours au masculin pluriel, s'il y a lieu, conformément aux règles d'accord grammatical (...)*
- *Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer (...)* » (BIRON et al. 1991, p. 33-34)

Poursuivant les travaux de l'UQAM, l'OQLF met sur pied le Comité du féminin des titres. En 1986, l'Office met à la disposition une étude de la morphologie du genre dans la langue française et présente les modèles et les propositions de création de formes féminines qui en découlent. Ce document intitulé *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, analysant des formes féminines, anciennes et nouvelles, laisse aux usagers et aux usagères de faire le choix parmi les formes régulières, possibles, attestées ou recommandées (BOUCHARD et al. 1999, p. 10). Il s'agissait comme le rappelle son introduction « de répondre à l'attente de nombreuses personnes qui pressent l'OQLF de faire le point sur la question controversée du féminin des titres. L'actualité de cette question tient à ce que, non seulement les femmes ont accès à l'ensemble des métiers, et professions, mais qu'elles souhaitent de plus en plus que l'on emploie des dénominations féminines pour les désigner » (VACHON-L'HEUREUX 1992, p. 142). En juin 1991, l'OQLF fait paraître un guide sous le titre *Au féminin – Guide de féminisation des titres de fonctions et des textes* lequel porte avant tout sur la féminisation des textes en reprenant les deux principes de base mentionnés déjà en 1981, à savoir : « l'écriture des formes féminines en toutes lettres, à côté des formes masculines, qu'il s'agisse de noms ou de pronoms afin d'éviter à tout prix les formes tronquées ; le recours aux termes génériques et aux tournures neutres » (VACHON-L'HEUREUX 1992, p. 142).

Des tendances à la déséxisation des textes ne sont pas rares même avant la parution de ce guide, c'est marquant aussi bien dans le domaine littéraire que dans les domaines journalistique, administratif, juridique ou pédagogique. Outre cela, en 1988, sur initiative du Ministère de l'Éducation, est publié un *Guide pour la rédaction de textes non sexistes* sous le titre *Pour un genre à part entière*, rédigé par Hélène Dumais et utilisé dans le milieu administratif.

De grandes sociétés, comme Hydro-Québec ou la société des chemins de fer nationaux Canadien national, emploient les règles de la féminisation et publient leurs guides à la fin des années 80. De diverses administrations et sociétés les suivent dans les années 90.

Le procès de la féminisation au Québec est encouragé non seulement par les médias et par de divers sociétés, comme nous avons déjà mentionné, mais aussi par les auteurs des œuvres de référence. Des dictionnaires (*Dictionnaire du français Plus, Dictionnaire québécois d'aujourd'hui...*) incluent tous les féminins dans leur nomenclature, les grammaires traitent de la féminisation ou ajoutent des annexes contenant des règles de formation des féminins.

Quinze ans après la parution du guide *Au féminin*, l'OQLF propose aux usagers et aux usagères une nouvelle publication *Avoir bon genre à l'écrit* qui vise à promouvoir la rédaction épiciène.

Le Québec a toujours occupé une position de pointe en matière de féminisation linguistique. Dès 1979, il a publié un nombre d'avis et de recommandations et les autres pays francophones s'inspirent souvent de ses acquis pour leur propre réforme.

3.1.2 Ontario

L'Ontario, l'une des provinces canadiennes, représente une communauté francophone la plus nombreuse outre le Québec. La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) publie le premier guide concernant la féminisation *À juste titre* en 1994. Déjà à cette époque, la féminisation lexicale, faisait pratiquement partie de l'usage français de l'Ontario. Dans la deuxième et troisième édition de ce guide, les auteurs ont consacré plus d'espace à des exemples de rédaction non sexiste.

Il est évident que le Canada se trouve à l'avant-garde de l'ensemble de la francophonie en matière de féminisation des titres et d'élimination du sexisme dans la langue. On n'y observe pas d'objections à propos de nouvelles propositions et de nouveaux procédés stylistiques qui ne sont pas encore contenus dans des dictionnaires et des ouvrages de référence.

3.1.3 Suisse romande

La Suisse, pays quadrilingue, est composée de 23 cantons. Le français est une langue officielle dans les cantons de Genève, du Jura, de Vaud, de Neuchâtel et l'une des langues officiellles dans celui de Fribourg, du Valais et de Berne. En l'absence d'une politique linguistique unitaire et d'une législation correspondante, la Confédération, les cantons et les communes sont libres de décider des usages linguistiques officiels. « *Les directives de*

la Chancellerie fédérale, qui regroupe les services linguistiques centraux, servent néanmoins de repères aux administrations cantonales et communales des régions alémanique, francophone et italophone. » (BÉGUELIN et ELMIGER 1999, p. 37).

La Suisse est un pays où la promotion politique et sociale de la femme est historiquement récente – le droit de vote pour les femmes date de 1971 et, le 14 juin 1981, l'égalité des sexes entre dans la Constitution fédérale. Néanmoins, des premières tentations de rendre les femmes visibles dans la langue marquent plus de succès que, par exemple, en France.

En 1986, le Conseil fédéral, recommande « *d'opter, dans la mesure du possible, pour une terminologie qui ne fasse pas de différence entre les sexes* » (MATTHEY 2000, p. 79). Deux ans plus tard, un groupe de travail interdépartemental se met en place pour étudier la problématique et il publie son rapport, en 1991, sous le titre *Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs*. Dans ce document, publié par la Chancellerie fédérale, il s'agit de donner des modèles linguistiques de rédaction non sexiste, mais le Conseil fédéral rejete, en 1993, le principe d'un traitement symétrique pour les trois langues, car les problèmes liés au français et à l'italien s'avèrent difficiles (BÉGUELIN et ELMIGER 1999, p. 37). « *En d'autres termes, et pour ce qui a trait aux actes normatifs, les décisions du Parlement et du Conseil fédéral impliquent donc que seuls les textes législatifs en langue allemande seront rédigés conformément à la solution dite créative, mais que la pratique actuelle sera maintenue en ce qui concerne les textes français et italiens* » (BÉGUELIN et ELMIGER 1999, p. 37).

La situation change en 2000 quand le postulat, demandant que la formulation non sexiste soit employée dans toutes les trois langues officielles, est voté par le Conseil national (MOREAU 2001, p. 8.). En 2001, un guide *Écrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*, dont l'auteure est Thérèse Moreau, est publié et il sert de référence dans plusieurs cantons.

Cependant, certains cantons se sont dotés entre temps de ses propres règlements concernant l'emploi des formes féminines. En 1988, le canton de Genève adopte une loi laquelle impose aux administrations de féminiser les titres de professions et de rendre les femmes plus visibles dans les textes. Il est suivi, en 1992, par le canton bilingue de Berne, publiant des directives pour le français et pour l'allemand, par celui du Jura en 1994 et par le canton de Neuchâtel en 1995 (DISTER et MOREAU 2009, p. 23-24). En 1998, le canton de Fribourg se dote de *Recommandations concernant l'égalité linguistique entre femmes et hommes*. Les cantons de Genève et du Jura font paraître conjointement, en 1991,

un *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, réalisé par Thérèse Moreau. Il est réédité et complété en 1999. L'Association Romande des Conseillères et Conseillers en Orientation Scolaire et Professionnelle (ARCOSP) commande le guide de rédaction *Le Langage n'est pas neutre*, paru en 1991, et entrepris la réécriture de toutes les brochures et informations en langage épiciène (MOREAU 2001, p. 8).

3.1.4 Belgique

En Belgique, pays officiellement trilingue, la politique favorisant l'égalité des sexes commence avant la publication des premiers guides de féminisation. Le 4 août 1978, la Belgique promulgue une loi qui interdit la formulation discriminatoire. En mars 1989, les autorités belges conçoivent l'idée d'un décret pour la féminisation des noms de métiers. Le décret est adopté le 21 juin 1993 par le Conseil de la Communauté française de Belgique, il recommande, aux administrations de la Communauté et aux institutions qu'elle subventionne, d'appliquer les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre mais ne précise pas des formes concrètes. C'est le Conseil supérieur de la langue française, présidé par Jean-Marie Klinkenberg, qui définit les règles grammaticales, parues dans un arrêté d'application le 13 décembre 1993. Une commission du Conseil prépare 1500 termes pour les deux genres et ce répertoire est publié, sous le titre *Mettre au féminin*, en février 1994, par le Conseil supérieur de la langue française et le Service de la langue française. La deuxième édition paraît en 2005 (BOUCHARD et al. 1999, p. 67, DISTER et MOREAU 2004, p. 313). Ainsi, après le Québec et la Suisse, la Belgique francophone applique, dans les textes de ses administrations et de ses institutions, les formes féminisées pour désigner les femmes au travail.

Les décisions des autorités de la Communauté française de Belgique ont été assez discutées et critiquées par le public et par la presse. On a parlé de la « guerre de la cafetière »² et cette désignation est devenue emblématique pour le débat sur la féminisation en Belgique. Néanmoins, le décret de 1993 a obtenu l'approbation de l'Académie royale de Langue et Littérature françaises de Belgique, acte impossible du côté de l'Académie française.

² La forme cafetière a été jugée ridicule et inacceptable pour désigner non seulement la machine à café, mais aussi la tenacière d'un café.

3.1.5 France

En février 1984, la ministre des droits de la femme Yvette Roudy met en place la commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métiers et de fonctions. La commission, présidée par l'écrivaine Benoîte Groult, est composée de membres du Haut Comité de la Langue française, de représentants de différents ministères et de personnalités appartenant aux médias. Deux ans après, elle présente la circulaire, parue au *Journal officiel* le 16 juin, qui prescrit la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions dans les textes réglementaires et dans tous les textes officiels émanant des administrations et établissements de l'État et précise les règles de féminisation (BOUCHARD et al. 1999, p. 50). Cette circulaire « *n'a jamais été abrogée* » et « *n'a guère été appliquée* » non plus (DISTER et MOREAU 2009, p. 160). L'Académie française, dès le début des discussions, adopte une attitude négative envers la féminisation linguistique. Le 20 juin 1986, le gouvernement Fabius cède la place à celui de Jacques Chirac qui ne donne pas suite à cette circulaire et on ne prête plus attention à la problématique de la féminisation du côté du gouvernement.

Le Premier ministre Lionel Jospin et surtout les femmes de son gouvernement continuent le travail initié par son prédécesseur Laurent Fabius. Sept femmes occupant la fonction de ministre révoquent le titre de *Madame la ministre* plutôt que *Madame le ministre*. La nouvelle circulaire, publiée le 6 mars 1998, réactive celle de 1986 et marque un changement important dans les pratiques linguistiques. Il invite à utiliser des appellations féminines pour les noms de métiers, de fonction, grade ou titre dont le féminin est d'usage courant (par exemple *la secrétaire, la directrice, la conseillère*). La Commission générale de terminologie et de néologie (Cogeter) est chargée de réaliser une étude sur la féminisation des dénominations professionnelles, mais elle montre une position assez réservée et pareille à celle de l'Académie française. En 1999, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut national de la langue française (INaLF) publient conjointement un guide *Femme, j'écris ton nom*.

3.1.6 Luxembourg

Au Luxembourg, il n'existe pas de document officiel à ce sujet, mais la féminisation des titres et fonctions est entrée dans le langage courant. En 1998, le Ministère de l'Égalité des chances publie un guide intitulé *Métiers, titres et fonctions* proposant des

dénominations au féminin en langue luxembourgeoise, française et allemande. Cette publication connaît un grand succès et est rééditée en 2002 et 2006.

3.2 Institutions internationales

Des institutions internationales manifestent également leur intérêt pour la féminisation linguistique.

- Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte le 21 février 1990 une recommandation invitant les États membres à promouvoir l'utilisation de la langue non sexiste, notamment à féminiser les noms de métiers.
- Le *Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations unies* indique comment féminiser la plupart des titres des fonctionnaires du Secrétariat et des membres du corps diplomatique.
- À différentes reprises, l'UNESCO a pris position en faveur de l'égalité dans la langue entre les femmes et les hommes et en 1996 il publie une brochure intitulée *Pour un langage non sexiste*.
- En novembre 1994, la Conférence générale de l'UNESCO a revu ses textes fondamentaux en sorte qu'ils ne comportent plus de mentions discriminantes (DISTER et MOREAU 2009, p. 22, BOUCHARD et al. 1999, p. 3-4).

4 Réactions à la féminisation

4.1 Arguments des partisans et des opposants

4.1.1 Arguments des partisans

Dès plusieurs décennies, les femmes accèdent à toutes les professions, néanmoins pour rassurer la position des femmes dans la société il faut leur faire une place dans la langue. On parle de la visibilité des femmes dans la langue, car l'emploi d'une seule forme au masculin, pour désigner les hommes et les femmes, occulte la position des femmes dans le monde du travail. Nous pouvons le démontrer dans cette histoire très connue :

« Un homme et son fils roulent, un soir d'automne, sur une route de campagne jonchée de feuilles mortes. Un violent orage éclate. La voiture dérape et s'écrase contre un arbre. Le père est tué sur le coup ; le fils est émené aux urgences de l'hôpital le plus proche. Le chirurgien entre dans le bloc opératoire, s'approche du blessé et s'exclame : « C'est mon fils, je ne peux pas l'opérer. » Comment est-ce possible ? » (DISTER et MOREAU 2009, p. 28).

Le chirurgien, dans ce texte, désigne une femme, mère de l'enfant. On pourrait mentionner plusieurs exemples comme celui-ci. Il est évident que la désignation des femmes par le masculin n'est pas logique et influence d'une façon négative la cohérence du texte. Comme le dit Anne Dister et Marie-Louise Moreau : « la question de la dénomination a une importance capitale : ce qui n'est pas nommé publiquement n'existe pas socialement » (DISTER et MOREAU 2009, p. 29).

Le système de la langue française ne représente aucun problème pour la féminisation, car le français possède tous les moyens grammaticaux nécessaires pour créer les formes féminines. Déjà au début du XX^e siècle, Jacques Damourette et Edouard Pichon écrivent : « La facilité avec laquelle le français, soit par le procédé flexionnel, soit par le procédé suffixal, sait former des féminins différenciés devrait vraiment détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps exclusivement masculines et ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations masculines écœurantes et grotesques, aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité. (...) Une plus juste conceptions de leur véritable place et de leurs légitimes aspirations, en même temps que le respect de la langue maternelle, devrait au contraire leur conseiller de renoncer au préjugé bizarre en vertu duquel beaucoup d'entre elles croient recevoir une marque de mépris quand on leur donne un titre à forme féminine. (...) Ne se rendent-elles pas compte que, bien au contraire, au point de vue social même elles ne font, en laissant obstinément à leur titre sa forme masculine auprès de leur nom féminin et de leur appellation féminine de Madame ou Mademoiselle, que se proclamer elles-mêmes des monstruosité, et que, dans une société où il deviendra normal de les voir exercer les métiers d'avocat, de médecin, d'écrivain, il sera naturel qu'il y ait pour les femmes se livrant à ces métiers des dénominations féminines comme il y en a pour les brodeuses ou les cigarières ? » (YAGUELLO 2002, p. 172-173).

Outre cela, la féminisation permet d'éviter des problèmes syntaxiques qui se posent lorsque le genre d'un nom de personne n'est pas en accord avec le sexe d'une personne donnée (voir par exemple la recherche de Noëlle Brick et Clarissa Wilks).

4.1.2 Arguments des opposants

D'après Dumézil « *l'article n'est imposé ni par la logique, ni par aucune nécessité, mais par l'histoire, voire la préhistoire de la langue* » (DISTER et MOREAU 2009, p. 30). Mais la problématique n'est pas si claire. Lorsque les noms renvoient aux inanimés (des choses, des maladies...), leur genre est arbitraire, il est imposé aux locuteurs par la langue. Des cerises et des fraises, par exemple, n'ont pas davantage de caractéristiques féminines que des abricots ou des ananas. Mais il en est autrement pour les animés. Depuis des siècles, la langue contient des formes féminines employées soit pour les épouses des hommes exerçant un métier, soit pour les femmes qui pratiquent le métier. On a aussi deux différentes formes pour les nom désignant des liens de parenté (*le cousin et la cousine, l'oncle et la tante...*).

Un autre argument des opposants est celui du masculin générique : le genre masculin est non marqué tandis que le genre féminin est marqué. Le seul masculin peut référer aux hommes et aux femmes ; ainsi, les formes comme *le professeur, le député ou le ministre*, c'est-à-dire les formes au masculin, peuvent englober aussi bien les hommes que les femmes. Cet argument était promu avant tout par Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, membres de l'Académie française. Le masculin générique est souvent appliqué au pluriel (*les professeurs diplômés en 2007*). Mais si on parle d'une personne concrète, l'emploi du masculin désignant une femme peut mener au malentendu comme dans cet exemple : « *le capitaine Dominique Prieur est accouché* » (SINGY 1998, p. 169). La théorie du genre marqué est jugée discriminatoire par les féministes, car elle suggère que la forme féminine est secondaire et dérivée par rapport à la forme masculine (ELMIGER 2008, p. 107). Les travaux en psychologie sociale ont montré que le genre grammatical influence la représentation qu'on a des métiers. L'utilisation du masculin dit générique influence la représentation sociale des genres en défaveur des femmes (BAIDER et al. 2007, p. 5).

Lorsqu'on parle de la fonction et non de la personne concrète, on emploie le masculin. Cet argument ne concerne que certaines professions : « *la distinction selon laquelle le masculin désigne la fonction et non la personne n'a jamais été appliquée à l'ouvrière ni à l'infirmière. Cette distinction ne serait donc valable que pour les fonctions dites nobles ou élevées : ingénieur, médecin, magistrat, procureur, chancelier.* » (LENOBLE-PINSON 2006, p. 642). C'est par exemple le cas du mot *garde* qui est intéressant. Dans un premier temps, *la garde* a désigné aussi bien la fonction qu'un homme. Dans un deuxième temps, on a réservé le féminin pour la fonction et le masculin a été

employé pour le militaire. Dans un troisième cas, ce mot reçoit le genre selon le sexe de la personne qui exerce cette profession (*un garde-barrière, une garde-barrière*), (DISTER et MOREAU 2009, p. 12).

L'un des arguments des opposants est le fait que les noms féminisés réfèrent déjà à des noms des objets, par exemple *la cafetière, la cuisinière, la jardinière*, etc. « *Cet argument de l'ambiguïté révèle une profonde méconnaissance de la langue.* » (DISTER et MOREAU 2009, p. 35). L'homonymie est souvent discutée à propos des noms en *-euse*. Cela concerne des noms comme *la balayeuse, la perceuse, la moissonneuse*, etc. En ce qui concerne ce type de mots, ce sont par exemple Jacques Damourette et Eduard Pichon qui constatent, dans leur œuvre *Des mots à la pensée*, qu'en tant qu'auxiliaires de l'homme, ils ne peuvent être que du féminin. « *Les noms féminins de toutes les machines-outils sont particulièrement suggestifs. On dirait qu'ils ont pour prototype la pondeuse, c'est-à-dire la poule, être éminemment féminin, dont la fécondité foncière se manifeste par un acte indéfiniment répété. La pondeuse n'est pas encore un appareil. Mais la couveuse mécanique, rivale de la femelle de l'oiseau, a été imaginée ; elle ne pouvait être que féminine. Et les balayuses, ébarbeuses, raboteuses, faucheuses, perforatrices, etc., qui font toujours la même chose quand une puissance extérieure féconde leur passivité, ne pouvaient aussi être que féminines. Par contre, le curseur, le viseur, (...) objets indépendants, portant en eux-mêmes leur utilité, devaient être masculin.* » (YAGUELLO 2002, p. 128).

Néanmoins, il existe aussi des noms masculins désignant à la fois des humains et des machines. De nombreux exemples en témoignent, ainsi *adaptateur, anylyseur, batteur, décodeur, diffuseur, distributeur, émetteur*, etc. Si on parle de l'ambiguïté, on devrait également mentionner des formes désignant, autrefois, les épouses des hommes exerçant ces fonctions : *ambassadrice, colonelle, générale, pharmacienne* etc. D'après Anne Dister et Marie-Louise Moreau, l'argument de l'homonymie a pour la première fonction de permettre aux opposants de la féminisation de masquer leur résistance au changement, sous couvert d'un discours de défense de la langue (DISTER et MOREAU 2009, p. 35).

À l'homonymie s'allie la péjoration des mots féminisés, c'est-à-dire, certaines formes féminines connotent des signifiés dépréciatifs. Marina Yaguello relève des différences entre les formes masculines et celles de féminines :

« *Une femme galante est une femme de mauvaise vie, un homme galant est un homme bien élevé.*

Une honnête femme est une femme vertueuse, un honnête homme est un homme cultivé.

Une femme savante est ridicule, un homme savant est respecté.

Une femme légère, l'est de mœurs. Un homme, s'il lui arrive d'être léger, ne peut l'être que d'esprit. (...)

On dit une femme de mauvaise vie, mais on dit un Don Juan. » (YAGUELLO 2002, p. 178-179)

La situation pareille semble demeurer encore dans le domaine des noms de métiers ou le domaine du sport, par exemple le cas des mots *sauteuse, coureuse, professionnelle* ayant la connotation sexuelle.

L'Académie française ainsi que les autres opposants et opposantes de la féminisation distinguent deux catégories de noms selon la hiérarchie sociale. Pour les métiers prestigieux « haut de gamme » (*maire, médecin, ministre, professeur, sénateur*), ils n'admettent pas les formes féminisées tandis qu'ils les acceptent pour les métiers non valorisés « bas de gamme » (*boulangier, cuisinier, instituteur, travailleur*), (DAWES 2003, p. 17). Par exemple *une secrétaire* est possible, mais pas *une secrétaire d'État* (HOUEBINE-GRAVAUD 1998, p. 19), « *une institutrice mais pas une sénatrice* » (DAWES 2003, p. 197). Mais en ce qui concerne le procès inverse, la création des formes masculines pour les métiers traditionnellement féminins, il est souvent approuvé par les académiciens. Ainsi, ils ont créé *maïeuticien* pour désigner un homme *sage-femme* (HOUEBINE-GRAVAUD 1998, p. 19), *préposé aux chambres* pour *femme de chambre* ou *agent de bord* pour *hôtesse de l'air*. Les deux dernières appellations sont utilisées également pour la création des nouvelles formes féminines (*préposée aux chambres, agente de bord*), (DAWES 2003, p. 198).

L'argument le moins fondé est sans doute le concept d'euphonie. Des avis comme « ça sonne mal » ou « cela ne convient à la mélodie du français » ne passent pour sérieux. En prononçant le mot *écrivaine* on entend *vaine*, mais personne ne reflète pas qu'on entend aussi *vain* dans *l'écrivain*.

Même si ce sont avant tout les femmes qui sont des partisans de la féminisation, certaines femmes se font toujours appeler *secrétaire d'État, directeur de recherche*, etc. Lise Thibault, par exemple, a opté pour le masculin : « *S'inspirant des recommandations de l'OLF quant à la féminisation des titres de fonction, La Presse faisait hier de Mme Lise Thibault la première lieutenant-gouverneure du Québec. S'appuyant, quant à elle, sur le précédent créé par Jeanne Sauvé, qui se faisait appeler Madame le gouverneur général,*

Mme Thibault souhaite qu'on l'appelle Madame le lieutenant-gouverneur. » (DAWES 2003, p. 199).

Le masculin s'impose surtout pour les hautes fonctions parce qu'il s'agit des emplois autrefois exercés par les hommes et le titre au féminin pourrait avoir des connotations négatives. Les femmes ne veulent pas se distinguer des hommes, car le féminin symboliserait une position moins élevée dans l'échelle sociale. Il semble qu'au féminin manque de prestige. Benoîte Groult le commente ainsi : « *le féminin au lit, mais pas à la mairie* » (DAWES 2003, p. 200).

On trouve des avis que la francophonie représente une structure hiérarchisée dont la France – ou plus particulièrement Paris – est un centre qui donne le ton et les autres pays francophones doivent la suivre. Il n'existe pas de situation analogue dans les pays anglophones, ni dans ceux d'hispanophones. Cet argument était très souvent souligné par les adversaires de la féminisation en Belgique comme l'avoue Pierre Bouchard : « *la Belgique n'a pas le droit de réformer la langue française ; seuls les Français peuvent exercer cette prérogative* » (BOUCHARD 1999, p. 66).

En plus, pour certains et certaines, la prérogative est réservée à l'Académie française, c'est-à-dire, que ce n'est qu'elle seule à qui appartient régir la langue. Mais est-ce que le rôle de l'Académie est vraiment si important dans la société francophone actuelle ? Cet ensemble de quarantes secrétaires perpétuels est formé des gens des lettres, des journalistes, des historiens mais non des linguistes et des experts de langue. Sont-ils vraiment aussi compétents que les linguistes de l'Office québécois de la langue française ou de l'Institut national de la langue française.

4.2 Position de l'Académie française face à la féminisation des noms

L'Académie française, fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu, est une institution de France dont la fonction est de « *veiller sur la langue française* » (Site de l'Académie française). Elle agit pour maintenir les qualités de la langue française, son prestige et elle suit également son évolution. C'est donc l'Académie française qui définit le bon usage.

Néanmoins, sa position est depuis longtemps critiquée, car elle ne se montre pas très favorable à l'emploi novateur de la langue française. Parmi les auteurs blâmés pour leur façon de s'exprimer étaient par exemple Victor Hugo, Gustave Flaubert et Marcel Proust. Dès le XIX^e siècle, certains écrivains et certaines écrivaines commencent à contester le rôle

de l'Académie et refusent d'écouter et de suivre les conseils des grammairiens (MOREAU T. 1999, p. 15).

La fin du XX^e et le début du XXI^e siècle marquent une période orageuse pour le conservatisme linguistique du côté des académiciens. Les quarantes sages ont exprimé, dès le début des discussions, leurs avis négatifs envers la féminisation. Voici quelques citations de la *Déclaration*, dont les auteurs sont Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, du 14 juin 1984 qui a réagi à la création de la Commission d'Yvette Roudy :

« On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette Commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical, et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue. »

« (...) en français comme dans les autres langues indo-européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel. Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés masculin et féminin. Ces vocables hérités de l'ancienne grammaire sont impropres. Le seul moyen satisfaisant de définir les genres du français eu égard à leur fonctionnement réel consiste à les distinguer en genres respectivement marqué et non marqué. Le genre dit couramment masculin est le genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre (...) le genre dit couramment féminin est le genre marqué, ou intensif. »

« (...) pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit féminin – en français, genre discriminatoire au premier chef – soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué. »

« Quand on a maladroitement forgé des noms de métier au féminin, parce qu'on s'imaginait qu'ils manquaient, leur faible rendement (dû au fait que le cas non marqué contenait déjà dans ses emplois ceux du cas marqué) les a très vite empreints d'une nuance dépréciative : cheffesse, doctoresse, poétesse, etc. » (DISTER et MOREAU 2009, p. 167).

La Commission d'Yvette Roudy était la seule parmi les vingt-trois commissions de terminologie³ existantes à faire l'objet de cette critique violente. Une autre réaction assez

³ Trois commissions qui dépendent du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française assurent le contrôle de la langue française depuis la parution du décret du 31 mars 1966. En 1970, quinze commissions de terminologie sont créées pour enrichir le vocabulaire technique (audiovisuel, bâtiment et

aiguë du côté des académiciens est celle de Georges Dumézil qui écrit dans son article du 7 septembre 1984 : « *Femme professeur, femme médecin suffisent, quand il y a vraiment lieu de préciser, ce qui est rare (...) La rectrice, comme la maréchale, la préfète n'ont jamais été autre chose que les conjointes de leurs maris. (...) Dans les vingt ou vingt-cinq dernières années, j'ai vu naître, devant la commission, un petit nombre de féminins auxquels on ne pensait pas et dont on ne peut plus se passer. Ainsi l'admirable substantif conne (...). Ce féminin sonore, qui s'élanche tout droit du fond de la gorge alors que son masculin fait un étrange détour par le nez, rappelle opportunément que la maladresse n'est pas le privilège des pénipotents* » (KHAZNADAR 2000, p. 160).

Le ton négatif des académiciens subsiste dans les années 90 – Maurice Druon publie, en juillet 1997, son article *Madame le ministre, Monsieur la souris*. Il s'agit d'une réplique à une initiative de quelques ministres du gouvernement Jospin qui exigent d'être nommées *Madame la Ministre*. Sa réaction est ainsi : « *Elles sont étranges, ces dames ! Elles gémissent ou plapissent, à longueur de législation, qu'elles sont insuffisamment représentées dans la vie publique, qu'on ne leur attribue pas assez de sièges au Parlement (...) elles se plaignent de n'être pas traitées à l'égal des hommes. Or, dès qu'elles le sont, les voilà qui exigent de se faire reconnaître une différence. Qui donc a dit qu'elles n'étaient pas les mieux douées pour la logique ? (...) Une femme chef de mission diplomatique est Madame l'Ambassadeur. L'ambadrice, c'est l'épouse d'un ambassadeur (...) Souris, grenouille, cigogne sont du genre féminin. Une cigogne mâle reste une cigogne. (...) En français, l'espèce homme, ou le genre humain, si l'on préfère, est du masculin.* » (DISTER et MOREAU 2009, p. 164).

Maurice Druon adresse, le 15 février 1994, une lettre à son homologue de l'Académie royale de langue et de littérature françaises dans laquelle il exprime son indignation contre les pratiques belges : « *Nous avons (...) pu relever récemment, dans un compte rendu du correspondant du Monde à Bruxelles, l'expression la juge. L'Académie française considère que cette féminisation est abusive et choquante.* » (DISTER et MOREAU 2009, p. 161) et rappelle les caractéristiques des deux genres, masculin et féminin, incluses dans la déclaration de Georges Dumézil et de Claude Levi-

travaux publics, énergie nucléaire, etc.). En 2007, on compte vingt-trois commissions parmi lesquelles il y a celle de féminisation des titres et fonctions. Toutes ces commissions fonctionnent selon le même principe : pour chaque rubrique, deux listes de termes sont proposées – l'une contient les termes approuvés et dont l'emploi est rendu obligatoire, l'autre les termes dont l'emploi est seulement recommandé (BAIDER et al. 2007, p. 7). « *Depuis le 1^{er} avril 1973, tous ces termes doivent être employés dans tout acte et correspondance officiels, dans les marchés et contrats de l'État des établissements publics, dans les ouvrages d'enseignement, de formation et de recherche* » (BAIDER et al. 2007, p. 7).

Strauss. Maurice Druon y invite les académiciens belges à « *s'élever contre cette mesure* » qui « *jette la confusion dans la langue et dans l'usage* » (DISTER et MOREAU 2009, p. 162). Jean Tordeur, Secrétaire perpétuel de l'Académie belge, répond le 16 février, en soulignant l'évolution de la société et de la langue française et le rôle des académiciens qui consiste à garder non seulement la langue mais aussi son évolution.

Lorsqu'en 1997 quatre femmes ministres exigent de se faire appeler *Madame la ministre*, l'Académie s'adresse publiquement au Président de la République, c'est-à-dire, à son « protecteur ». *Le Figaro* du 9 janvier publie un article, sous le titre *L'Académie française veut laisser les ministres au masculin*, signé par Maurice Druon, Hélène Carrère d'Encausse et Hector Bianciotti. Le 14 janvier, Josette Rey-Debove réagit et qualifie le texte de trois académiciens de « *lettre où la confusion, l'incompétence et la mauvaise foi rivalisent d'arrogance* » (ELMIGER 2008, p. 173).

Les positions de l'Académie étaient fortement attaquées par les linguistes féministes dont quelques-uns et quelques-unes mettent en question son autorité. Par exemple Céline Labrosse la désigne comme « *Décadémie française* » et la décrit comme « *une institution virilisée dès sa formation* » (ELMIGER 2008, p. 173) qui n'a acceptée qu'en 1980 la première femme parmi ses rangs.

L'Académie française proclame constamment le maintien du « bon français ». Sur son site internet, elle avoue qu'elle ne s'oppose pas au principe de la féminisation en tant que tel. Notamment, s'il s'agit des noms de métier possédant une forme féminine bien ancrée dans l'usage et correctement formée, comme c'est le cas pour *institutrice*, *laborantine*, ou *chercheuse*. Néanmoins, certaines formes imposées par la circulaire sur la féminisation sont contraires aux règles ordinaires de dérivation, ce sont, par exemple, les termes *chercheure*, *professeure*, *auteure* qui ne sont aucunement justifiés linguistiquement car les masculins en *-eur* font, en français, leur féminin en *-euse* ou en *-trice* (les rares exceptions comme *prieure* ou *supérieure* proviennent de comparatifs latins dont les formes féminines et masculines sont semblables).

Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuelle de l'Académie française à partir de 1990, écrit dans son rapport sous le titre *Au secours du français* : « *Toute langue a une vie propre, elle évolue spontanément et reflète sans aucun doute, à son rythme, les changements des mentalités. Mais on ne peut manipuler une langue, lui imposer d'autorité, d'en haut, des transformations au bénéfice d'un projet politique.* » (DISTER et MOREAU 2009, p. 166). Naturellement, la langue évolue spontanément, mais elle évolue en fonction de la société et la vie quotidienne. Et si les femmes accèdent à des fonctions autrefois

occupées par les hommes, pourquoi la langue ne pourrait pas réagir à ce changement et accepter les nouvelles formes qui sont dans beaucoup de cas créées tout à fait spontanément ?

5 Féminisation lexicale

Par le terme « féminisation lexicale » ou « féminisation des nom » les linguistes désignent la « création » des formes féminines. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, les premiers mots féminisés ont vu le jour déjà au Moyen Âge.

Dans les grammaires, on lit souvent que le féminin est formé à partir du masculin. On voit apparaître ce concept de « formation du féminin » dans les premières grammaires de la langue française pendant la Renaissance. L'idée que le masculin est l'origine du féminin apparaît au moment où le féminin et le masculin se retrouvent seuls, avec la disparition du neutre, c'est-à-dire quand on commence à s'occuper du français. Cet avis se maintient jusqu'à nos jours ; les ouvrages qui n'établissent pas cette conception sont la *Grammaire de Port-Royal* et les *Éléments de syntaxe structurale* de Tesnière (KHAZNADAR 2000, p. 144).

Les noms féminins peuvent être créés par plusieurs façons : par la suffixation, par le changement du déterminant ou par l'emploi du mot *femme*. L'objectif de ce chapitre ne consiste pas en énumération complète des règles de féminisation. Nous allons aborder avant tout des difficultés et des ambiguïtés des procédés morphologiques.

5.1 Noms en *-eur*

Les règles qui concernent les formes en *-eur* sont beaucoup plus complexes que les autres. Des grammaires et des guides de féminisation proposent généralement quatre solutions pour la création des formes féminines : *-esse* (*une demaderesse*), *-euse* (*une vendeuse*), *-eure* (*une professeure*), *-eur* (*une ingénieur*).

Le suffixe *-esse* était très souvent utilisé dans la langue du Moyen Âge, aujourd'hui il n'est plus productif dans la langue française. Quelques formes sont employées dans la langue juridique, mais la concurrence avec des formes en *-euse* est marquante, par exemple *acquéresse/acquéreuse*, *demanderesse/demandeuse*. En ce qui concerne le féminin à partir du substantif *maire*, on peut utiliser soit *maire*, soit *mairesse*. La forme *mairesse* est

vieillie, mais elle permet d'éviter l'homophonie avec *mère*. *Maitresse*, l'un des féminins qui se sont conservés, a changé son sens au cours des siècles, concrètement entre XVII^e et XIX^e siècle le sens « femme aimée » change à celui de « partenaire sexuelle hors mariage ». Comme le féminin de *maitre*, *maitresse* montre quelques dissymétries, surtout en ce qui concerne son emploi. *Maitresse* est utilisé dans les cas comme *maitresse d'école*, *maitresse de ballet* ou *maitresse de maison*, mais on ne dit pas *maitresse-assistante* à l'université ni *maitresse de recherche*, dans ces cas, on préfère la forme *maitre* (YAGUELLO 1989, p. 108). La majorité des noms féminins autrefois terminés par *-esse* est aujourd'hui concurrencée par un nom épiciène, par une nouvelle forme en *-eure* ou par le suffixe *-euse*. Une variante de suffixe *-esse* est *-oresse* (*doctoresse*), (VACHON-L'HEUREUX et GUÉNETTE 2007, p. 144-145).

Les noms qui passent de *-eur* à *-euse* remontent dans la grande majorité des cas, à un verbe. On peut former ces noms à partir du participe présent en remplaçant la terminaison *-ant* par *-eur* ou *-euse*. Quelques appellations dérivées des noms de chose ont aussi le féminin en *-euse*, par exemple *camionneuse*, *chroniqueuse*, *bruiteuse*. Cette formation du féminin s'applique également aux noms dérivés d'emprunts à l'anglais, par exemple *footballeuse*, *hockeyeuse*, *sprinteuse* (VACHON-L'HEUREUX et GUÉNETTE 2007, p. 135-136). Le suffixe *-euse* est parfois senti comme dévalorisant, il est sans problème accepté pour les noms comme *la coiffeuse*, *la nettoyeuse*, *la vendeuse*, mais pour les métiers intellectuels l'on préfère souvent le suffixe *-eure*.

Au Québec et en Suisse, on propose dès le début des débats sur la féminisation les formes en *-eure* pour les substantifs qui ne correspondent pas au verbe en rapport sémantique. Il s'agit des appellations formées d'après le modèle des féminins d'anciens comparatifs (*supérieur*, *supérieure*). Le guide français donne deux possibilités, *-eur* et *-eure*. Dans la première édition de *Mettre au féminin*, l'existence de deux possibilités est marquée en note, mais c'est le suffixe *-eur* accompagné d'un déterminant au féminin qui est recommandé. Mais des formes en *-eure* se sont implantées également dans les habitudes des usagers et usagères belges ; pour cette raison, dans la nouvelle édition du guide belge, le suffixe *-eure* est admet comme la deuxième variante. Il assure davantage la visibilité des femmes surtout dans les cas où les noms sont accompagnés par des déterminants élidés ou au pluriel.

	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>Québec</i>
Annonc-	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>eure OU euse</i>
Assess-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>euse</i>	<i>eure</i>
Assur-	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>eure OU euse</i>
Aut-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure OU rice</i>	<i>eure</i>
Cens	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	-	<i>eure</i>
Command-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure</i>	-
Doct-	<i>eur OU eure (OU oresse)</i>	<i>eur OU eure (OU oresse)</i>	<i>eure OU oresse</i>	<i>eure</i>
Entrepren-	<i>euse</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>euse</i>	<i>eure OU euse</i>
Gouvern-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure</i>	<i>eure</i>
Ingéni-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur Ou eure</i>	<i>eure</i>	<i>eure</i>
Mett- (en scène)	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>eure OU euse</i>
Past-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure OU oresse</i>	<i>eure</i>
Procur-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure</i>	<i>eure</i>
Profess-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure</i>	<i>eure</i>
Provis-	<i>eur OU eure</i>	<i>eur OU eure</i>	<i>eure</i>	<i>eure</i>
Quest-	<i>eur Ou eure</i>	<i>rice</i>	-	-
Révis-	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>eure OU euse</i>
Sculpt-	<i>euse OU rice</i>	<i>eur OU eure OU rice</i>	<i>rice</i>	<i>eure OU rice</i>
Success-	<i>eur OU eure</i>	-	<i>euse</i>	<i>eure</i>
Supervis-	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>eure OU euse</i>
Trait-	<i>eur OU eure</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>	<i>euse</i>
Vainqu-	-	-	<i>eure</i>	<i>eure</i>

(DISTER et MOREAU 2009, p. 75)

Les noms féminins en *-eure* sont justifiés déjà dans la langue du Moyen Âge : *seviteure* (servante) ou *successeure* (celle qui succède). L'extrait suivant du *Mystere du viel testament*, daté de la moitié du XV^e siècle, complète cette affirmation.

*Repens toy, povre malfacteur,
Femme fragile, detracteur,
De tout vice procureur !
Pleure, dolente femme, pleure,
d'avoir esté mediateur
du serpent et intercesseur
envers moy, pour moy decevoir.*

(DISTER et MOREAU 2009, p. 77)

D'après Théophile Gautier, les féministes françaises de la première moitié du XIX^e siècle se nomment *auteures, possesseuses, professeuses, rédactrices, sculpteuses* (DISTER et MOREAU 2009, p. 77).

Il est évident, que les féminins en *-eure* sont préférés par les usagers et les usagères non seulement au Québec. Ils représentent quelques avantages par rapport aux autres suffixes. Les formes en *-eure* ne connotent pas des signifiés embarrassants ou péjoratifs comme c'est le cas des formes en *-euse* (*entraîneuse*) et n'évoquent pas des instruments ou machines (*perforatrice, agrafeuse*). Leur utilisation tend à rehausser le statut professionnel de la personne qui l'utilise. Néanmoins, ces formes ne sont marquées qu'à l'écrit, à l'oral *l'auteure* correspond parfaitement au masculin *l'auteur*. Le cas pareil comme celui des épiciènes.

Ces nouvelles formes ne sont pas recommandées pour les noms dont les féminins en *-euse* ou *-trice* sont en usage depuis longtemps ; c'est pourquoi des formes comme *acupuncture, arministrateure, chercheure* ne sont pas retenues.

5.2 Noms en *-teur*

Les noms en *-teur*, à partir desquels il est possible de créer les noms en *-tion, -ture* ou *-torat*, ont la forme féminine en *-trice*. Ces noms viennent de noms latins se terminant par *-ator* et *-atrix*. Ils ne sont pas dérivés des verbes français, mais cela n'empêche pas qu'il y ait des verbes français correspondants. Dans ce groupe de substantifs, on peut classer par exemple *administratrice, rectrice, inspectrice*.

Les substantifs en *-teur*, n'ayant pas dans leur famille de nom en *-tion, -ture* ou *-torat*, forment leurs féminins avec le suffixe *-teuse*, comme par exemple *acheteuse, chanteuse, rapporteuse*.

Néanmoins, à partir de certains substantifs, il est possible de créer plusieurs féminins concurrents, par exemple en ce qui concerne le nom *auteur*, on a choix parmi les formes *auteur/auteure/autrice/authoress/auteuse*. Les formes *auteuse, authoress* et *autrice* sont rares, pourtant la forme *autrice* figure comme une variante dans l'usage des Suisses. Pareillement, il existe plusieurs formes pour désigner une femme dont le métier consiste à pratiquer l'art de la sculpture. On a ces désignations : *sculpteuse/sculptrice/sculpteur/sculpteure*. Les quatre possibilités sont utilisées (voir le

tableau). Pour *le docteur*, trois possibilités sont en usage : *docteur/docteure/doctoresse*. La dernière, solidement attestée dans la littérature, est pratiquement sortie de l'usage. La forme *docteure* comme une seule possibilité est recommandée au Québec ; en France et en Belgique, trois formes, en *-eur*, en *-eure* et en *-esse*, sont en usage. En Suisse coexistent deux suffixes, *-eure* et *-esse*.

5.3 Problématique des épïcènes

L'épïcène est un mot qui « *n'a pas en soi une forme masculine ou féminine, c'est le déterminant qui marquera explicitement le genre* » (VACHON-L'HEUREUX et GUÉNETTE 2007, p. 22), par exemple le mot *ministre* que l'on peut employer soit avec l'article *le*, soit avec *la* sans changeant la morphologie du nom. Il s'agit le plus souvent des noms terminés en *-e*. Mais parmi les épïcènes, on classe également des autres substantifs, par exemple *le/la médecin* et *le/la marin*. Les formes *médecine* et *marine* sont correctement formées, mais pour désigner les femmes travaillant dans ces domaines, on emploie *la médecin* et *la marin*. Le cas pareil représentent les noms *conseil* ou *témoin*. En l'absence d'un modèle d'alternance *-oin*, *-oine* et et d'attestation, la forme *témoine* n'a pas été retenue (VACHON-L'HEUREUX et GUÉNETTE 2007, p. 133-134). Pour le substantif *chef*, c'est le plus souvent la forme épïcène *la chef* qui est introduite dans les guides de féminisation. *La cheffe* ne figure que dans l'usage suisse.

Il est évident que la féminisation de ce type des mots est très facile à faire, mais la visibilité des femmes n'est pas assurée dans tous les cas. Il peut arriver que son emploi « *ne soit pas neutre, mais devienne une façon de ne pas dire le féminin* » (LENOBLE-PINSON 2006, p. 642). Un autre argument contre les formes épïcènes est celui que ces formes occultent la visibilité des femmes. Au singulier, la femme est reconnue dans une forme épïcène grâce au déterminant féminin (*la dentiste, une notaire, cette architecte*), mais au pluriel, le féminin n'est plus visible (*les dentistes, des notaires, ces architectes*).

5.4 Noms formés à l'aide du mot « femme »

Le 28 juillet 1979, la *Gazette officielle* du Québec publie un avis de l'OQLF et recommande l'emploi des formes féminines. L'une des recommandations dans ce document est celle qui consiste à créer les féminins par l'adjonction du mot *femme* (*femme-*

magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur), (BIRON et al. 1991, p. 33). Ce procédé est mentionné également dans la grammaire écrite par des auteurs tchèques comme une variante pour des noms comme *docteur, chef, ingénieur, médecin*, etc. (HENDRICH et al. 2001, p. 144). Dans beaucoup de cas, ce procédé était utilisé comme une alternative pour la création de la forme féminine, comme le témoignent des recherches. Le mot *dame* ou *femme* a suivi (*un professeur femme*) ou a précédé (*une femme professeur*) le substantif concret.

Néanmoins, les féministes condamnent ce type de formes composées qui renforceraient l'idée d'une forme de base, masculine, convenant également pour les femmes. Jacques Damourette et Édouard Pichon le trouvent grotesque, Maurice Grevisse le qualifie d'absurde et contraire à l'égalité demandée par les féministes (HOUDEBINE-GRAVAUD 1999, p. 37). Dans les guides actuels, cette règle ne figure plus.

5.5 Formation des noms masculins à partir des noms féminins

« Masculinisation » signifie la création des nouvelles formes masculines à partir des noms féminins. Par exemple de *laborantine*, on a fait *laborantin*, de *prostituée*, on a fait *prostitué* ; pareillement pour les noms composés : de *gardienne d'enfants*, on a fait *gardien d'enfants*.

5.6 Madame/Mademoiselle/Monsieur

Dans la langue française, il est possible de distinguer une série « neutre » ou « biologique » de noms qui désignent une personne adulte de sexe masculin (*homme*) ou féminin (*femme*) et une série plutôt « polie » ou « formelle » (*Monsieur, Madame* et on pourrait y classer *Mademoiselle*). *La femme* peut désigner aussi l'épouse tandis que *l'homme* est remplacé par le mot *mari* dans le sens de l'époux (ELMIGER 2008, p. 318-319).

Du Moyen Âge au XVIII^e siècle, on donne aux hommes un titre hiérarchique. Le titre marque l'appartenance à une caste, une classe, un système militaire. Dès le XIV^e siècle, on dit *Monsieur* par civilité ou par déférence à des personnages non nobles. Les gens du peuple sont désignés par les appellations *mon brave, mon bon, ma bonne*, par leur prénom, par des diminutifs (*petit, petite*). Après la Révolution française, les sujets du roi deviennent citoyens français, ils ont alors tous droit au titre de *Monsieur*. Aujourd'hui, *Monsieur* est

employé pour s'adresser à n'importe quel être de sexe masculin (MOREAU 2001, p. 40 ; REY-DEBOVE et al. 2008, p. 1629).

Madame, attesté du XII^e siècle (REY-DEBOVE et al. 2008, p. 1499), désignait avant tout les femmes nobles. Celles qui sont les filles aînées des frères ou oncles du roi, puis les filles ou femmes des gentilshommes sans titre portent le titre de *Mademoiselle*. L'usage de *Madame* et *Mademoiselle*, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est récent, il date de la Révolution française. Les servantes et les femmes du peuple sont toujours appelées par leur prénom, souvent précédé de l'article défini *la* : *la Marie*, *la Joséphine*. Quelques années après la Révolution, l'emploi des formes *citoyen* et *citoyenne* met les hommes et les femmes à l'égalité en ce qui concerne le titre. Mais la forme *citoyenne* est vite remplacée par *Madame* et *Mademoiselle* puisque Napoléon Bonaparte avise que « *les femmes n'exerçant aucun droit politique, la qualification citoyenne manque de justesse et (...) offre l'inconvénient de ne présenter aucune distinction entre les personnes mariées et non celles qui ne le sont pas* » (MOREAU 2001, p. 41). Suit à la Révolution, *Madame* s'impose pour les femmes mariées et *Mademoiselle* pour celles qui ne le sont pas (MOREAU 2001, p. 41-41).

Ces désignations attirent l'attention des féministes même aujourd'hui, les partisans de la féminisation recommandent utiliser *Madame* comme une seule variante pour désigner une femme ou s'adresser à elle. Les raisons les plus souvent citées sont :

- l'emploi des mots *Madame* et *Mademoiselle* dépend de la relation (de la femme) à un homme ;
- cette distinction marié ou non peut être considérée comme gênante ;
- *Mademoiselle* signale la femme disponible pour le mariage, tandis que l'étiquette *Madame* « bas les pattes, chasse gardée ! » ;
- le mariage représente un statut particulier à une femme tandis que l'homme reste toujours l'homme (DISTER et MOREAU 2009, p. 20).

Au Québec, les linguistes ont proposé, en 1980, une nouvelle forme *Madelle* qui remplacerait *Madame* et *Mademoiselle*. Une autre tentative pour créer la forme neutre est la désignation *Me* censé à l'écrit remplacer *M^{me}* et *M^{lle}*. Néanmoins, les deux essais ont demeuré sans succès (ELMIGER 2008, p. 323).

L'usage de *Madame* est recommandé en Belgique, en France et en Suisse. Dans l'usage québécois, la désignation *Mademoiselle* a presque disparu. Comme l'écrit Thérèse Moreau, « *L'usage courant et social de ces titres fait des femmes des êtres relatifs. Dans une société où femmes et hommes sont égaux en droits, l'usage des titres Madame et*

Mademoiselle est humiliant et rétrograde. Puisque les êtres humains de sexe masculin ont en perdant le statut de « sujet de », accédé à la citoyenneté et sont devenus Monsieur il est juste et souhaitable, les femmes étant désormais des citoyennes à part entière, qu'elles ne soient plus scindées en deux catégories et qu'on s'adresse à toutes avec le titre de Madame. » (MOREAU 2001, p. 40).

Une recherche à propos de l'utilisation des formes *Madame* et *Mademoiselle* a été menée en Suisse. *Mademoiselle* est toujours en usage en Suisse romande, mais les critères d'application ont changé et le mot ne désigne plus prioritairement la femme célibataire, mais plutôt la femme jeune. Cette désignation est également employée pour des adolescentes et des très jeunes filles dans le but de leur donner l'impression d'être plus grandes. Selon quelques personnes interrogées, *Mademoiselle* convient pour certaines fonctions, comme par exemple serveuse ; dans ce cas, le critère de l'âge est neutralisé. Ainsi, une femme peut être *Mademoiselle* en tant que serveuse, mais *Madame* dans tous les autres contextes. *Madame* semble s'imposer pour une femme dont on ne sait pas si elle est mariée ou si elle a des enfants. *Madame* semble pareillement obligatoire dans la correspondance administrative et professionnelle (ELMIGER 2008, p. 347-350).

6 Féminisation syntaxique

6.1 Rédaction épiciène

« Une texte épiciène est un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes. Cette présence se manifeste par l'emploi de mots qui désignent aussi bien les femmes que les hommes, ou encore qui parlent explicitement tantôt des femmes, tantôt des hommes. » (VACHON-L'HEUREUX et GUÉNETTE 2007, p. 17). Mais il ne s'agit pas d'ajouter systématiquement la forme féminine à la forme masculine ; la rédaction épiciène consiste dans le choix soigné entre différentes possibilités (choix de noms, d'adjectifs, de structures à l'intérieur de la phrase). C'est ainsi que l'on caractérise la rédaction épiciène dans le guide *Avoir bon genre à l'écrit*.

Dès le début, les recommandations et les guides francophones ont prêté plus ou moins attention à la féminisation épiciène, mais ce sont avant tout deux provinces canadiennes, Québec et Ontario, qui en traitent d'une façon la plus détaillée. Le guide *Pour un genre à part entière* de 1988 contient des règles qui sont beaucoup plus complexes que

celles qui sont décrites dans le livre *Femme, j'écris ton nom* de 1999. Le guide *Avoir bon genre à l'écrit* représente un ensemble de recommandations le plus moderne contenant, outre les règles d'emploi, des exercices et une illustration de la rédaction épïcène.

6.1.1 Règles principales de la rédaction épïcène

L'ouvrage *Avoir bon genre à l'écrit* traite d'abord de la « formulation neutre », c'est-à-dire des formes (noms, adjectifs, pronoms) qui ne présentent pas d'alternance masculin/féminin et qui désignent aussi bien les femmes que les hommes. On y classe des noms collectifs (*assemblée, clientèle, collectivité, gens, groupe, personnel, population*), des noms de fonction ou d'unité administrative (*direction, rectorat, service, secrétariat, tutorat*), des noms épïcènes (*cadre, responsable, fonctionnaire, membre*), des adjectifs épïcènes et des pronoms épïcènes (*vous, quiconque, personne, chaque, qui, à qui, etc.*). Pour rédiger des phrases épïcènes les auteur et auteures recommandent les procédés suivants :

- omission des noms désignant des personnes qui sont employés comme compléments (*plusieurs des représentants se sont... X Plusieurs se sont...*)⁴ ;
- emploi des phrases à la voix active plutôt qu'à la voix passive (*Tous les sociétaires ont été invités à se prononcer par écrit sur les récents changements. X On a invité tous les sociétaires à se prononcer par écrit sur les récents changements.*) ;
- choix des structures phrastiques avec une forme nominale non marquée plutôt que la forme marquée (*Êtes-vous citoyenne canadienne ou citoyen canadien ? X Êtes-vous de citoyenneté canadienne ?*) ;
- verbes à l'infinitif ou au participe présent, par exemple dans des descriptions de tâches, pour ne pas répéter le sujet de la phrase (*Le ou la responsable des achats doit : gérer la liste des fournisseurs, négocier les meilleures conditions d'approvisionnement, contrôler la réception des marchandises.*).

⁴ Les exemples cités dans ce chapitre sont tirés de l'ouvrage *Avoir bon genre à l'écrit*.

Pour pouvoir féminiser les phrases, il nous faut connaître les formes féminines et les employer d'une façon convenable dans le texte. Si l'on utilise un ensemble formé de la forme féminine et la forme masculine d'un mot (*le directeur et la directrice*) on parle du « doublet »⁵. Le doublet peut être construit aussi de deux pronoms (*ceux et celles, toutes et tous*). En ce qui concerne l'ordre des noms qui forment le doublet, il est libre ; il est possible d'écrire des *étudiantes et des étudiants* ou *des étudiants et étudiantes*. Dans les énumérations, l'emploi des doublets pourrait être lourd et le masculin générique est la seule solution ; l'alternance aux formes masculines et aux formes féminines n'est pas non plus recommandée. Ainsi dans la phrase *Pensez à inviter tous vos collègues : les conseillers, les enseignantes, les techniciens et les directrices*, on pourrait penser que les enseignants et les directeurs sont exclus. Pour la façon d'écrire les noms composant le doublet, il faut les écrire en entier, dans leur forme masculine et dans leur forme féminine. Les formes modifiées, comme parenthèses (*les ingénieur(e)s retraité(e)s*), trait d'union⁶ (*les ingénieur-e-s retraité-e-s*), barre oblique (*les ingénieur/e/s retraité/e/s*) ou la majuscule (*les ingénieurEs retraitéEs*), sont déconseillées. Ce sont surtout les parenthèses qui sont critiquées, car leur emploi « met les femmes entre les parenthèses ».

Dans un groupe nominal composé des noms de forme simple, chaque nom peut être accompagné de son déterminant et de son adjectif (*Tous les directeurs et toutes les directrices devront suivre la formation offerte sur l'éthique et la déontologie.*). Pour souligner un lien étroit entre les deux noms il est permis d'éliminer le déterminant du second nom. (*Les traducteurs et traductrices travaillent de plus en plus avec des outils électroniques.*). On peut omettre l'adjectif s'il a une forme semblable au masculin et au féminin ; sous condition que l'adjectif ne soit pas un élément d'un mot composé (*Il faut une ingénieure ou un ingénieur expérimenté pour ce poste.*). Les mêmes règles peuvent être appliquées, lorsqu'il y a à la fois un déterminant et un adjectif (*Les candidates et candidats absents ne pourront pas renouveler leur demande.*). S'il s'agit d'un épécène, sa répétition n'est pas obligatoire ; l'ordre des déterminants est arbitraire (*On consultera une ou un notaire avec profit./On consultera un ou une notaire avec profit.*). Pour les pronoms écrits au masculin et au féminin, cette façon de faire était appliquée déjà dans « la vieille langue », comme le signalait Kristoffer Nyrop dans sa grammaire : « *La vieille langue était*

⁵ On emploie ce terme pour désigner deux mots issus d'une même source (*hôtel et hôpital*) ; le terme *doublet* a donc pris un nouveau sens dans les études concernant la féminisation des textes (VACHON-L'HEUREUX et GUENETTE 2007, p. 28).

⁶ Dans le guide suisse *Écrire les genres*, l'emploi du trait d'union est recommandé comme l'un des procédés à féminisation aussi.

parfois plus explicite que la moderne : pour certains pronoms elle ne se contentait pas de la forme masculine et elle ajoutait volontiers la forme masculine et elle ajoutait volontiers la forme féminine ; on trouve ainsi dans la langue d'autrefois cil et celles, maint et maintes, tuit et toutes. » (DUMAIS 1988, p. 8).

La formation des doublets est plus complexe lorsqu'un titre de fonction est un nom composé. Si l'appellation est composée d'un nom et son complément, on peut ne pas répéter le complément. (*On demande un agent ou une agente de recherche.*). On n'emploie pas cette règle, si l'appellation est formé de deux noms liés par un trait d'union (*On demande un avocat-conseil ou une avocate-conseil.*).

Si le sujet exprimé dans un document apparaît plusieurs fois dans ce text, il convient d'employer des pronoms pour ne pas surcharger un texte avec les doublets nominaux. On peut alors utiliser soit le pronom masculin pluriel, soit le doublet nominal. (*Le vote des sénateurs et des sénatrices aura lieu la semaine prochaine. Ils auront alors l'occasion de s'exprimer sur le sujet.*). Lorsqu'il y a comparaison entre un sujet féminin et un groupe mixte, l'emploi d'une, forme féminine du pronom numéral un, pose problème. En effet, la structure *une de* + nom féminin évoque un élément d'un ensemble d'éléments féminins, tandis que la structure *un de* + nom masculin peut évoquer un élément d'un ensemble d'éléments masculins ou d'un ensemble d'éléments masculins et féminins. Si on veut employer la variante *une de* + nom féminin, on peut le faire ainsi : *La disparition de l'une de nos écrivaines les plus appréciées parmi nos écrivaines et nos écrivains contemporains nous attriste profondément./La disparition de l'une des plus appréciées parmi nos écrivaines et écrivains contemporains nous attriste profondément./La disparition de l'une de nos écrivaines les plus appréciées parmi nos écrivains contemporains nous attriste profondément.* On peut également employer un nom épïcène, si c'est possible (*Nous recevrons madame Nathalie Lupien, une de nos plus célèbres artistes de la scène.*).

Le doublet peut également exercer la fonction de sujet. Lorsque la coordination est faite avec la conjonction *et*, le verbe s'accorde à la troisième personne du pluriel (*La dessinatrice et le dessinateur qui sont inscrits à ce programme doivent envoyer les documents demandés au bureau des inscriptions.*). Si les noms du doublet sont conjoints par la conjonction *ou*, la question est plus complexe. Dans le guide *Avoir bon genre à l'écrit*, il est recommandé de mettre le verbe à la troisième personne du pluriel si l'*ou* exprime l'idée de conjonction. Les deux sujets sont agents de l'action (*Il ne serait pas étonnant que sa mère ou son père soient déportés.*). Si, au contraire, la conjonction *ou* évoque une idée d'opposition ou de disjonction, on emploie le verbe à la troisième

personne du singulier. Dans ce cas, ce n'est qu'un seul sujet (réalité) des deux exprimés dans la phrase qui est vu comme agent de l'action. (*Quand un sondeur ou un solliciteur téléphone à l'heure des repas, cela m'indispose.*). Néanmoins, il n'est pas toujours claire de quel de ces deux cas il s'agit dans la phrase concrète. Pour cette raison, des grammairiens admettent une certaine tolérance dans l'accord.

En ce qui concerne l'accord des adjectifs, ce guide recommande de mettre un adjectif au masculin pluriel pour les mots se rapportant à la fois à un nom masculin et à un nom féminin coordonnés par *et*. Il propose de même de placer le nom masculin près de l'adjectif pour éviter la discordance de genre entre un nom féminin et un adjectif masculin. (*L'étudiante et l'étudiante inscrits à ces cours recevront leur horaire par la poste.*), (VACHON-L'HEUREUX et GUÉNETTE 2007, p. 17-41).

Certaines et certains linguistes proposent la règle de proximité. Cette règle, couramment appliquée en ancien français, consiste à accorder l'adjectif ou le participe passé en genre et en nombre avec le nom le plus proche, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel. Ce moyen d'emploi est mis en avant dans le guide *Le langage n'est pas neutre* et le guide québécois *À juste titre* commente son utilisation ainsi : « *Elle est toutefois controversée et n'a pas encore fait l'objet de recommandations officielles. Nous recommandons donc pour l'instant de suivre la règle d'accord au masculin, comme le fait le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral* » (Direction générale de la condition féminine de l'Ontario). Le *Guide de féminisation* québécois fait par des linguistes à l'UQAM, recommande également, dans le cadre des règles générales, l'utilisation de cette règle. La Fédération des professionnelles (Confédération des syndicats nationaux) l'a appliquée en 1998 pour la rédaction de ses textes. Dans *Le bon usage*, on souligne que cet accord par proximité témoigne de la résurgence d'une ancienne règle utilisée par exemple par les auteurs que sont Jean Racine, Jean de La Bruyère, Pierre Corneille et Claude Favre de Vaugelas. Même dans la grammaire tchèque (HENDRICH et al. 2001, p. 179) on trouve une notion brève de cette possibilité. Bref, l'accord par proximité semble progresser dans l'usage des utilisateurs de la langue française même s'il s'agit d'une règle « non recommandée » dans les ouvrages de référence.

Céline Labrosse, dans son ouvrage *Pour une langue non sexiste*, propose une variante *illes*, contraction des prénoms *ils* et *elles*, mentionnée déjà dans l'ouvrage de Françoise Marois il y a quelques ans. Elle se réfère à l'existence des formes pronominales désignant des êtres féminins aussi comme des êtres masculins, par exemple des pronoms compléments d'objet indirect *lui* et *leur*.

Une autre proposition de Céline Labrosse concerne la marque de pluriel *-z*, lorsqu'il s'agit des deux sexes. Cette marque du pluriel était d'usage pour les pluriels des noms et adjectifs en *-é*, ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle que le pluriel *-és* s'est implanté en lieu et place de la finale *-ez*. Ce procédé serait alors plus légitime, car il a déjà fait partie du système du français. Alors, *assurée(s) + assuré(s)* donnerait *assurez* qui coexisterait avec les formes masculines (*assurés*) et féminines (*assurées*). Louise Larivière propose une seule forme plurielle des adjectifs et participes en *-é*, *-i* et *-u*, ce qui simplifierait considérablement les paradigmes, ainsi :

- C. Labrosse : *des hommes nus, des femmes nues, des hommes et des hommes nuz* ;
- L. Larivière : *des hommes nuz, des femmes nuz, des hommes et des femmes nuz* (ELMIGER 2008, p. 153).

Elle de même plus loin, pour les adjectifs qui se distinguent à la fois à l'écrit et à l'oral (du type *divin/divine*) elle prévoit une seule forme épïcène (*muète, prête, discrète*).

En décembre 1998, la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-e-s et des cadres du Québec, qui a cherché une nouvelle dénomination plus représentative, a opté pour le nom *professionnèle*, variante proposée par Céline Labrosse. « *Professionnèle s'inscrit ainsi à contre-courant de la grammatocratie* » (LABROSSE 1999, p. B-3). En tout cas, ce fait est un succès remarquable pour cette linguiste québécoise.

7 Recherches à propos de la féminisation

Dans ce chapitre, il ne s'agit pas de l'énumération complète de toutes les recherches, menées dans les pays francophones, qui concernent l'emploi des formes féminines dans les documents publics. Nous n'avons voulu qu'illustrer le procès d'implantation de nouveaux féminins dans l'usage des francophones et leur attitude dans cette problématique qui a soulevé des différentes émotions.

7.1 Emploi des féminins dans la presse

7.1.1 Usage en France

En France, de nombreuses recherches ont été menées à propos de l'utilisation de la féminisation dans la presse, dans les médias ou dans le domaine politique. Dans la presse française, les quotidiens *Le monde*, *Libération*, *La croix* et les hebdomadaires comme *Le nouvel observateur*, *L'Express*, *Télérama*, tous plutôt classés politiquement « à gauche » ou peu « conservateurs », respectent relativement bien les règles de féminisation. Dès 1997, on trouve une *directrice de cabinet*, une *ministre de la jeunesse et des sports* ; en 1998, on rencontre une *ambassadrice*, une *avocate*, une *chef*, une *chercheuse*, etc. Dans la presse dit « féminine », comme *Elle*, *Marie-Claire* ou *Marie-France*, la féminisation est couramment employée et on y trouve, outre des formes généralement employées, des appellations intéressantes, par exemple *aficionada*, *batteuse*, *chargée d'affaires*, *doctoresse*, *écrivaine*, *rappeuse*, etc. En ce qui concerne la presse locale, la féminisation semble nettement progresser.

Même si ces journaux sont favorables à la féminisation, les premiers essais se marquent par des incohérences et bizarreries. Dans un même article et dans un même article, le même mot est tantôt féminisé, tantôt non féminisé. Les journalistes parfois qualifient la fonction de « féminine », on trouve alors des *collaboratrices féminines*, des *éducatrices féminines*, des *ministres féminines*. Mais le plus souvent, ils ajoutent simplement le substantif *femme*, on peut lire par exemple la *femme auteur* (*Elle*, 19 juillet 1999), la *femme chirurgien* (*Elle*, 14 juin 1999), la *femme policier* (*Libération*, 30 août 1999), etc. (BOUCHARD et al. 1999, p. 56).

Noëlle Brick et Clarissa Wilks ont observé diverses désignations de la première ministre Edith Cresson dans la presse. Dans l'exemple suivant, on voit un décalage entre le pronom et la fonction : « *Le premier ministre s'est également déclaré hostile à l'impôt indirect qu'elle juge déjà trop élevé* » (*Figaro*, 16 mai 1991). Et cette façon de désignation n'est pas rare dans les articles qui traitent de cette politicienne française (BRICK 1995, p. 237).

L'étude d'Itsuko Fujimura, qui s'est intéressée à l'emploi des formes féminines dans *Le Monde* (1988, 1994, 1997, 1998, 2000 et 2001), *Libération* (1995 et 1999), *Le Télégramme* (1996 et 2000), *Dernières Nouvelles d'Alsace* (1996 et 2000 ; désormais *DNA*) et *Le Point* (1996 et 2000), compare la proportion des appellations féminisées avant et

après 1998. Elle constate que les noms comme *député* ou *ministre* sont plus souvent féminisés après l'apparition de la nouvelle circulaire du 6 mars 1998. Néanmoins, le changement ne se produit pas de la même façon pour le nom *professeur*, on n'y relève pas un grand nombre de *professeur* au féminin même après 1998, bien que la forme féminine de *professeur* soit proposée dans le guide *Femme, j'écris ton nom*, publié en 1999. Ce n'est que *Libération* qui emploie *la professeure*, suit *DNA* qui se marque par le nombre assez élevé des formes féminines bien que le masculin prédomine. La féminisation s'est développée après 1998 non seulement pour ces noms-ci mais aussi pour *présidente* ou *procureure* qui n'existait pas avant cette date. Les noms qui ne se féminisent que très peu sont surtout *auteur*, *écrivain*, *maire* et *médecin*. En concluant son travail, Fujimura constate que *Libération* féminise beaucoup déjà dès 1995 par rapport aux autres périodiques français, pris en considération dans son étude (FUJIMURA 2005, p. 37-51).

En ce qui concerne les études plus récentes à propos de ce sujet, on peut mentionner celles qui sont contenues dans la publication d'Anne Dister et de Marie-Louise Moreau. Dans les quotidiens français de gauche que sont *L'Humanité* et *Libération*, entre le 12 janvier et le 11 février 2005, les noms *secrétaire d'État*, *nouvelle secrétaire d'État*, *secrétaire d'État américaine* sont utilisés pour désigner Condoleezza Rice. Dans *Le Monde*, la proportion descend à 97.2% et elle chute à 45.5% dans le journal de droite qu'est *Le Figaro*. En août 2008, une autre politicienne, Sarah Palin, est décrite comme *la gouverneure*, *la gouverneuse* ou *la gouverneur* de l'Alaska dans 93% des cas par les journalistes du *Monde* et de *Libération*. Dans *Le Figaro*, on trouve 23% seulement de formes féminisées, 38% de formules avec déterminant masculin (*le gouverneur*) et 38% d'emplois indéterminés (*Sarah Palin, gouverneur de l'Alaska*), (DISTER et MOREAU 2009, p. 48).

7.1.2 Usage en Belgique

À l'avis d'Anne Dister, qui a menée, en 2001, une recherche à propos de l'utilisation de la féminisation dans *Le Soir*, quotidien belge, certaines professions semblent toujours exclusivement exercées par des hommes. Notamment, c'est le cas des métiers de l'armée (*colonel*, *sergent*, *lieutenant*, *soldat*) ou de *huissier* ou *chirurgien*. La façon de nommer les professions, dans lesquelles les femmes sont présentes, varie souvent d'une fonction à l'autre. Ainsi, les formes comme *échevine*, *députée* ou *pharmacienne* sont presque toujours employées s'il s'agit des référents féminins. Au contraire, un grand nombre d'occurrences

dénotant des femmes, qui exercent des fonctions prestigieuses, sont au masculin, ainsi des substantifs *docteur* et *procureur* sont plus fréquemment accompagnés de déterminants au masculin qu'au féminin. Par ailleurs, le corpus contient 13 occurrences de *doctoresse*. Dans tous ses emplois, *doctoresse*⁷ est utilisé dans le sens « docteur en médecine » et non personne ayant un doctorat (en droit, en chimie...), (DISTER 2004, p. 318). Pour *chercheur*, un autre nom en *-eur*, on emploie, dans la majorité des cas, la forme *chercheuse* si le référent est une femme. Anne Dister constate qu'il existe une grande variation dans les pratiques, non seulement entre journalistes, mais aussi pour un même journaliste entre différents articles ou au sein d'un seul article.

7.1.3 Usage au Québec

L'étude d'André Dugas et Aline Gagnon examine des dénominations dans les offres d'emploi dans *La Presse*, journal québécois, de 1990, onze ans après les premières recommandations de l'Office de la langue française. L'en-tête des offres d'emploi spécifie que tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes. La recherche montre que l'alternance est couramment ou systématiquement pratiquée pour des termes alternants comme *attaché/e*, *adjoint/e*, *assistant/e*, *employé/e*, *marchand/e*, mais pas pour *commis* et peu pour *agent/e*. L'alternance *-eur/-euse* se rencontre aussi avec facilité : *monteur électricien/monteuse électricienne*, *metteur en scène/metteuse en scène*, mais *contrôleur*, *gouverneur* et *procureur* sont au masculin. Les noms en *-teur/-trice*, comme *administrateur*, *coordonateur*, *dessinateur*, ne sont jamais féminisés (cela concerne plus de 60 masculins) et l'alternance *-ier/-ière* fonctionne aussi mal, mais la féminisation *policier/policière* est documentée. Les termes bivalents comme *analyste*, *comptable*, *commissionnaire* se présentent comme des masculins, mais pas *secrétaire* ; *chef* est toujours masculin (KHAZNADAR 2000, p. 153).

Une autre étude de 1997 a été menée par Jacqueline Lamothe qui a participé à l'élaboration de la directive de l'UQAM. D'après elle, les documents officiels des organismes gouvernementaux et publics sont féminisés, les médias véhiculent une féminisation partielle ou complète de la part des locutrices et locuteurs issus de tous les secteurs de la société. Elle observe de même une préférence pour le suffixe *-eure*. La conclusion est que la féminisation au Québec est en nette progression depuis dix ans, les

⁷ Le Conseil de la langue laisse le choix entre *une docteur* et *une doctoresse*

travailleuses dans les métiers non traditionnels comptent parmi les plus revendicatrices des titres féminins. Elle constate que la féminisation est de nature sociale avant d'être linguistique (KHAZNADAR 2000, p. 155-156).

7.2 Féminisation et partis politiques

L'étude des années 90, menée par Noëlle Brick et Clarissa Wilks, a analysé les pratiques langagières de cinq partis politiques (Le Front national, Les Verts, Le Parti socialiste, Le RPR, L'UDF⁸). Ils ont comparé l'avis des responsables des équipes rédactionnelles et les représentations concrètes dans les publications des partis politiques. Tandis que les représentants des Verts et du Parti socialiste ont été de même avis – la féminisation des noms est nécessaire et il faut la faire entrer dans nos mœurs, les deux derniers partis (Le RPR, L'UDF) ont été strictement contre l'emploi des formes féminines. La correctrice des bulletins du Front national avoue que le parti ne trouve pas les formes féminisées acceptables. Mais les avis de ces partis politiques ne correspondent pas, dans tous les cas, à la pratique écrite ; on y relève des expressions et des termes dits rejeter dans les textes des partis Le RPR et L'UDF et, au contraire, des omissions des procédés linguistiques annoncés. Dans la première catégorie, on peut citer quelques formes féminisées utilisées par le FN, comme *policière*, *femme-policier* et *policier* en référence à la même personne. Dans la deuxième catégorie, Les Verts et Le PS emploient des féminines dans un grand nombre de cas, mais, certes, on y trouve certains décalages ou incohérences grammaticales (BRICK et WILKS 2002, p. 43-53).

Anne Dister et Marie-Louise Moreau ont analysé les termes utilisés par les partis politiques pour décrire leurs candidates aux élections européennes de 1989 et de 2004, en Belgique francophone et en France. De 1989 à 2004, un changement dans le comportement linguistique est marquant. En ce qui concerne l'année 1989 (en considérant l'ensemble des mots), la France féminise un peu plus que la Belgique (74.3% de féminins pour 62.1%), mais les candidates françaises emploient plus de mots dont le féminin ne pose aucun problème (*animatrice*, *assistante*, *commerçante*, *déléguée*, etc.). Les différents partis politiques n'adoptent pas les mêmes positions linguistiques, certains féminisent systématiquement, de manière presque militante, d'autres paraissent beaucoup plus réservés. Pour la Belgique en 2004, l'écart entre les partis aux extrémités est de 22.9% et le

⁸ UDF – Union pour la démocratie française, RPR – Rassemblement pour la république

taux de la féminisation reflète presque parfaitement la position des partis sur un axe gauche-droite. Ce sont les partis situés le plus à gauche sur la scène politique (Parti socialiste, Parti des travailleurs de Belgique et Écolo) qui féminisent le plus. Le Mouvement réformateur, parti le plus conservateur de cet ensemble, féminise le moins. Le Centre démocratique humaniste se situe entre les partis de gauche et le parti de droite.

Pour la France en 2004, les partis peuvent être divisés en trois groupes. Les premiers féminisent beaucoup (dans 93.8% à 82.4% des cas) et on y trouve tous les partis de gauche et l'UDF. Le deuxième groupe, constitué des partis de droite, féminise nettement moins. Le troisième groupe féminise encore moins et il s'agit clairement de l'extrême droite (le MNR⁹ de Bruno Meigret recueille seulement 16% de féminins). Cette étude montre que les partis politiques adoptent des comportements linguistiques différenciés.

Tandis que dans la Belgique francophone de 1989 on n'observe encore aucun débat sur la question et seulement peu de femmes revendiquent des étiquettes féminines, en 2004, plusieurs événements, en faveur de la féminisation, se sont déroulés (un décret de 1993, peu après la publication du guide *Mettre au féminin*, un débat passionné sur les nouvelles pratiques langagières...).

En ce qui concerne les élections françaises de 1989, certes, la circulaire de 1986, signée le 11 mars par Laurent Fabius, est publiée au Journal officiel du 16 mars 1986, mais ce fait n'avait presque aucune influence sur le public et les médias. La situation tourne en 1998 où le gouvernement Jospin réactive la circulaire de 1986, et la parution du guide *Femme, j'écris ton nom* assure la publicité de l'opération (DISTER et MOREAU 2006, p. 1-27).

7.3 Formes féminines à l'avis des étudiants et étudiantes

Une recherche de 2005 renseigne sur le niveau des connaissances et des habitudes des étudiants et des étudiantes à l'Université de Tours. Ils ont identifié toutes les formes officielles de 17 désignations professionnelles. Pour chacune des 17 désignations professionnelles, il y avait quatre choix, terme au masculin et trois formes féminisées. L'étude montre que le taux de féminisation augmente dans tous les domaines. Néanmoins, les données suggèrent une disparité entre les domaines où les femmes sont majoritaires et ceux dominés par des hommes. Pour le substantif *policier*, la forme féminine préférée par

⁹ MNR – Mouvement national républicain

les femmes a été *la femme policier* (63.63% des femmes), tandis que les hommes ont préféré *la policière* (53.85% des hommes). La féminisation à l'aide du mot *femme* a été employé également pour *écrivain* (49.23% des hommes, 55.15% des femmes). À partir des substantifs *colone* et *pompier*, les formes féminines ont été créées par le changement du déterminant *la colonel*, *la pompier*. On voit que la féminisation morphologique des professions dans des domaines où les hommes sont majoritaires reste relativement faible. Les étudiants ont quelques fois répondu qu'ils ne connaissaient pas les féminins attestés (*pompière*, *policrière*) ou que ces formes sonnaient mal. Une constatation surprenante est que le terme *la docteresse* (81.54% des hommes et 83.64% des femmes) – quoiqu'elle soit parfois ressentie comme « désuète » – est plus accepté que *la docteur* et *la docteure* (ELMIGER 2008, p. 221-233).

7.4 Femmes et sport

« *Le sport a longtemps représenté un domaine masculin et il a contribué, sur le plan idéologique, à la naturalisation de la différenciation sociale des sexes et au maintien de la domination masculine* » (LABERGE 2004, p. 1-2). C'est à partir de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle que les femmes françaises commencent à pratiquer une activité sportive, avant tout la gymnastique, le cyclisme, le tennis, le golf, l'équitation, la natation et le ski. Certaines s'essayaient au saut à skis, au hockey ou au football. La première union sportive est fondée en 1912, l'année où Pierre de Coubertin déclare : « *Les Jeux Olympiques doivent être réservés aux hommes* » et « *olympiade femelle ne pourrait être qu'inintéressante, inesthétique et incorrecte* » (TETET 1997, p. 196). C'est aussi en 1912 qu'apparaissent les premières compétitions féminines dans le domaine de la natation. Des arguments contre la présence des femmes dans cette domaine sont divers : danger pour leur santé, faibles aptitudes physiques et psychiques, problèmes de morale etc. Malgré de nombreux opposants, le pourcentage des femmes dans le sport a augmenté dans presque toutes les disciplines sportives (TETET 1997, p. 196-197).

Beaucoup d'études ont été menées sur le sport et les femmes du point de vue sociologique ou historique, mais on n'a pas beaucoup d'études traitant de la présence des formes féminines dans la langue ou dans les dictionnaires. Christiane Tetet analyse la représentation de la femme sportive dans le texte lexicographique des dictionnaires suivants : *Le Robert des sports* (1982), *Le Nouveau Petit Robert* (1993), *Le Trésor de la langue française* (1971-1994) et *Le Petit Larousse illustré* (1997). Son étude montre la

disparité qui existe d'un dictionnaire à l'autre en ce qui concerne des dénominations des pratiquantes dans les entrées. Les termes sont enregistrés soit au masculin soit au masculin et au féminin. Tous les dictionnaires enregistrent le féminin lorsqu'il correspond à une discipline pratiquée par les femmes depuis la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle (*cycliste, golfeuse, nageuse, patineuse, skieuse*). Ils enregistrent également le féminin, lorsqu'il correspond à une spécialisation à l'intérieur d'une discipline pratiquée depuis presque un siècle (*crawleuse, plongeuse, relayeuse, slalomeuse*) et enregistrent aussi le féminin lorsqu'il s'agit des disciplines plutôt masculines mais auxquelles les femmes s'essaient très tôt (*footballeuse, hockeyeuse*). Des termes absents de *RSP* correspondent à des pratiques relativement récentes (*deltiste, parapentiste, vélivoliste, ulmiste*) tandis que des termes absents des dictionnaires généraux sont trop spécialisés pour avoir place dans les nomenclatures (*attaquant/attaquante, brasseur/brasseuse, papillonneur, papillonneuse*) – dans tous ces cas, il s'agit des désignations correspondant à une activité spécifique à l'intérieur d'une discipline. Le *NPR* et le *PLI* sont les plus attentifs aux formes féminines, ils contiennent environ une centaine de dénominations féminines, le *RSP* contient un peu plus de quatre-vingts dénominations. En dernière position, il y a le *TLF* avec environ soixante-dix dénominations (TETET 1997, p. 198-208).

Outre la présence des formes féminines dans les œuvres lexicographiques, cette auteure s'intéresse au discours des journalistes dans la presse sportive et leur emploi des formes féminines. Ils utilisent des différentes formes pour désigner la femme. Lorsque la création des formes féminines ne pose pas de grands problèmes, les femmes sont appelées par des noms adéquats au féminin. Néanmoins, la forme masculine est préférée dans les situations où la femme fait preuve des compétences habituellement reconnues aux hommes, dans un sport pendant longtemps pratiqué essentiellement par eux : *la voilà sacrée marin*. *Marin* connote des qualités viriles et un comportement masculin que n'a pas *navigatrice*. En ce qui concerne les sports de balle ou de ballon, l'hyperonyme *joueuse* est utilisé de préférence au dérivé sur le nom de la pratique. Autres modes de dénominations sont par le prénom ou par *Mme* ou *Melle*. L'emploi de *femmes, dames, filles, jeunes, filles, féminines* comme des déterminants antéposés ou postposés ou substantifs employés seuls ne correspondent pas, comme dans le domaine général, à la reconnaissance sociale de la femme dans son statut de femme marié/célibataire. La linguiste constate qu'ils sont utilisés essentiellement pour désigner les êtres humains de sexe féminin. Certains sports, comme l'athlétisme ou le handball utilisent indifféremment *dames, femmes, féminines, filles*, tandis que les sports d'équipes préfèrent plutôt *filles*. Dans le domaine du golf ou du tennis, sports

pratiqués plutôt par les classes aisées, les journalistes préfèrent *dames* qui peut être ressenti comme appartenant à un autre niveau de langue. Les appellations des sportif et des sportives selon leur âge (*poussin/poussine, benjamin/benjamine, minime, cadet/cadette, junior/juniore, espoir, sénior/séniore, vétérans/vétérane, super vétérans/super vétérane*) varient en genre ou on emploie des formes syntagmatiques pour signaler le sexe (*juniors filles, poussins filles, espoirs françaises*), (TETET 1997, p. 209-214).

7.5 À l'avis des linguistes

Dans ce chapitre, nous présentons un extrait d'un article de Hélène Dumais dans lequel elle interroge des linguistes sur la problématique de la féminisation dans leur pays. Il s'agit des spécialistes dont les travaux portent sur ce sujet.

« *Hélène Dumais : Selon vous, quel est l'état actuel de la parité linguistique dans votre pays?*

Edwige Khaznadar (France) : En France, l'avancée paraît très moyenne et varie selon les milieux et les médias, ces derniers selon qu'ils sont de droite (pour le masculin) ou de gauche (féminin fréquent).

La désignation individuelle se fait :

- *normalement au féminin dans le domaine professionnel et commercial : la commerçante, l'agricultrice, la présentatrice, la représentante, l'infirmière..., mais on note des réticences pour éleveuse ou traiteuse ;*
- *souvent au féminin dans le domaine de la politique et de la fonction publique : la députée, la ministre, la juge, la conservatrice (de musée), la chercheuse..., quand il s'agit d'une femme en particulier, mais il y a des réticences qui commencent aujourd'hui à paraître surprenantes : Mme le directeur de recherche, Mme le conseiller d'État... Sauf pour professeure, proviseure, c'est la suffixation régulière par -euse ou -trice qui est choisie. On dit couramment la prof, mais on hésite pour la professeure ;*
- *au masculin le plus souvent dans le monde médical et militaire, qui reste fermé au féminin : le docteur, le capitaine... en parlant d'une femme. Cependant, lorsque je demande un rendez-vous auprès de la docteure UneTelle, ni médecins ni secrétariat ne manifestent de surprise.*

La dénomination généralisante continue à se faire au masculin seul : le métier d'informaticien, de formateur... Toutefois, on observe de plus en plus souvent, tant dans les médias que dans le langage courant, tous et toutes, celles et ceux, parfois ils et elles. Le dédoublement féminin/masculin relativement systématisé s'observe dans les classes d'établissements scolaires et universitaires comportant une forte majorité d'étudiantes. Les dernières élections présidentielles opposant une femme et un homme ont révélé l'inadaptation du masculin le président généralisant. Mais la présidente est tombée aux oubliettes et tout le monde continue à dire le premier ministre pour une femme.

Louise-Laurence Larivière (Québec) : La situation est bonne au Québec. D'après une étude que j'ai effectuée en 2005 sur les médias surtout québécois, les termes féminins sont de plus en plus connus et utilisés de même que les doublets (noms de personnes au masculin et au féminin) plutôt que le masculin générique.

Michèle Lenoble-Pinson (Belgique) : La Belgique compte 4,5 millions de francophones sur 10 millions d'habitants. La féminisation dépend des métiers, des professions, des titres et des milieux professionnels. De plus, la résistance provient souvent des femmes. Les petits métiers (infirmière, secrétaire, coiffeuse, vendeuse...) ont toujours été féminisés. Les professions anciennement réservées aux hommes se féminisent peu à peu. La femme qui, la première, y accède garde le titre au masculin : Mme le recteur, Mme le gouverneur, Mme l'ambassadeur. Les suivantes passent généralement au féminin (sauf l'ambassadrice, qui résiste). Les femmes de lettres et les magistrates refusent souvent encore les appellations féminines. Elles restent poètes, écrivains, auteurs, avocats, substituts. À l'université, la femme reste Mme le doyen (de faculté). La forme la juge est fréquente (comme beaucoup de formes épiciènes). En politique, les formes députée, sénatrice, échevine, présidente (de parti) se sont installées, pendant les campagnes électorales notamment. À noter qu'il s'agit seulement de la féminisation des appellations, jamais de la féminisation des textes (refusée unanimement à cause de sa longueur et de sa lourdeur).

Thérèse Moreau (Suisse) : La parité linguistique est en Suisse une volonté politique. Les administrations dans plusieurs cantons ont obligation d'utiliser un langage paritaire et organisent des cours à cet effet. Cela commence aussi à intéresser les journalistes et les milieux scolaires. Il reste, bien entendu, des réticences que ce soit de la part de certain-e-s qui y voient une émasculatation des hommes et un assassinat de la langue française, mais ces voix sont moins nombreuses et moins fortes qu'il y a quelques années.

Pierrette Vachon-L'Heureux (Québec) : Le concept de parité linguistique n'est pas connu au Québec. Cette notion empruntée aux linguistes européennes est basée sur l'idée d'égalité entre les hommes et les femmes. Au Québec, du point de vue linguistique, l'activité menée dans ce domaine est la féminisation linguistique. Cette dernière est définitivement installée dans les habitudes langagières au Québec. Dans un article bilan publié en 1999 dans Français et société, les expertes du dossier à l'Office québécois de la langue française, après consultation des partenaires sociaux, concluaient que nous en étions, au Québec, à l'âge mûr de la féminisation. Depuis, le travail fait pour instrumentaliser encore davantage la rédaction épiciène a permis de mettre à la disposition des écrivants et des écrivantes un guide détaillé qui faisait cruellement défaut et qui a été bien accueilli par les formatrices et l'ensemble de ceux et celles qui, dans l'administration publique ou ailleurs, ont le souci de faire preuve de parité linguistique. La féminisation des titres et des fonctions est acquise; la féminisation des textes est entreprise, mais doit être poursuivie, raffinée, travaillée.

Hélène Dumais : Quelles avancées avez-vous observées depuis les vingt dernières années en matière de parité linguistique dans votre pays? Y a-t-il eu stagnation à certains égards? Avez-vous noté un recul quant à des aspects en particulier?

Louise-Laurence Larivière (Québec) : Il y a progrès. La parité linguistique se porte bien au Québec. Dans les médias électroniques et écrits ainsi que dans les conférences et les présentations diverses, on utilise de plus en plus les doublets. Il ne reste que très peu d'irréductibles. Dans la Constitution du Québec (à être adoptée dans un Québec souverain ou pas), le député de la circonscription électorale de Mercier, Daniel Turp, a inclus les doublets sous mes directives et mentionne ma participation : ce sera donc la première constitution d'un pays qui tiendra compte, dans son libellé, de la dénomination des femmes et des hommes.

Edwige Khaznadar (France) : Les avancées signalées ci-dessus pour la France sont celles qui datent de 1997, soit il y a dix ans de cela, au moment de l'accession de la gauche au pouvoir. Le coup d'arrêt a été donné par la Commission générale de terminologie, inspirée par l'Académie française, dans son rapport de 1998, excluant le féminin des textes officiels. Voici un exemple tiré de la Constitution française : « Le président de la République est élu pour 5 ans. »

Céline Labrosse (Québec) : Je répondrai ici aux deux premières questions. La parité dans les titres est acquise au Québec, bien que les formes linguistiques en tant que telles

continuent d'évoluer. Ainsi, les noms communs de personnes en -eure gagnent toujours en popularité, tandis que ceux en -trice, en -euse et en -esse disparaissent peu à peu. Une nette tendance à la bivalence des formes féminines et masculines semble donc se dessiner. Par ailleurs, les dissymétries sémantiques relevées antérieurement, durant les années 70, semblent s'être dissipées : homme et femme publique, directrice et directeur, etc., renvoient aux mêmes réalités. Quant au mot mademoiselle, il semble désormais réservé aux fillettes, l'état civil étant neutralisé par madame ou monsieur.

Michèle Lenoble-Pinson (Belgique) : On note en Belgique des progrès depuis 1994 (rappelons qu'en juin 1993 il y avait eu un décret et, en décembre 1993, l'arrêté d'application). En 1994, a eu lieu la publication du Guide de féminisation, Mettre au féminin, que j'ai préparé pour le Conseil supérieur de la langue française. L'évolution a été telle qu'en 2005 j'ai mis le guide à jour (2e édition). J'y ai ajouté certains féminins nouveaux en -eure, à côté de la forme traditionnelle en -eur : auteure, ingénieure, professeure. Les deux formes sont employées. Dans la mesure du possible, nous respectons le désir de la femme et féminisons ou non son appellation.

Pierrette Vachon-L'Heureux (Québec) : Les avancées constatées au Québec portent sur le recours spontané à la néologie lexicale. La connaissance de plus en plus grande des nombreux modèles de formation du féminin permet à de plus en plus nombreux locuteurs et locutrices d'oser proposer des emplois nouveaux et d'avoir recours sans vergogne à un titre au féminin. La pratique de plus en plus longue de la féminisation fait s'estomper certaines difficultés d'usage liées tantôt à la polysémie, tantôt à la connotation. La concurrence des formes féminines observée pour certaines séries de substantifs est aussi un signe de grande vitalité néologique dans le dossier de la féminisation. Toutes ces avancées ne font que témoigner du fait que la place des femmes dans le monde du travail et dans la société est maintenant acquise et que le principe de l'égalité homme-femme est très cher aux Québécois et aux Québécoises, comme l'ont si bien illustré les témoignages et les commentaires suscités par la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables en 2007. Cependant, il y a stagnation en matière de féminisation des textes. Celle-ci n'est pas pratiquée par les administrations qui ont recours à la note placée en tête de document pour excuser le recours au masculin générique. On peut penser que ce choix est basé sur la facilité, mais il s'agit plutôt d'un manque de consensus quant au type de rédaction acceptable. C'est la raison pour laquelle la rédaction épïcène vise maintenant à remplacer la féminisation linguistique des textes jugée excessive, impraticable et inefficace. La rédaction épïcène exige un effort de la part de ceux et celles qui rédigent, mais au

résultat les textes deviennent acceptables pour tous. Il ne faut pas bannir le masculin générique totalement et il faut développer une souplesse de forme essentielle à la qualité des textes.

Thérèse Moreau (Suisse) : En vingt ans, les choses ont bien changé en Suisse, et en faire un catalogue prendrait trop de place. On dira que nous sommes passé-e-s d'une polémique sur la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions à un dictionnaire officiel des métiers au féminin et au masculin ainsi qu'à une rédaction paritaire. La parité linguistique avait perdu son momentum, mais la campagne présidentielle en France a beaucoup fait pour remettre dans le débat public l'absence de mot au féminin tel que vainqueur, vainqueuse. Je ne pense pas qu'il y ait reculé, mais que, pour rester dans l'actualité, il faut que la parité linguistique fasse sens à ce moment-là.

Hélène Dumais : À votre avis, comment les nouvelles générations abordent-elles la parité linguistique dans votre pays? Comment devrait-on les initier à la question, si cela n'a pas été fait?

Edwige Khaznadar (France) : Sans complexe pour la désignation individuelle. Toutefois, sauf dans le cas des classes à majorité féminine signalé, en raison de l'absence de modèle médiatique, les jeunes générations françaises restent enfermées dans le masculin dit générique. Une prise de conscience généralisée du corps enseignant parait la condition d'un changement, mais elle semble lente.

Céline Labrosse (Québec) : Les jeunes générations québécoises ont grandi avec les titres féminins... Cependant, on constate l'étonnement, l'incrédulité, voire le rejet de la règle syntaxique de prédominance du masculin sur le féminin et de la symbolique qu'elle sous-tend. À cet égard, la règle de proximité gagnerait à être davantage connue.

Louise-Laurence Larivière (Québec) : D'après ce que j'ai remarqué chez mes étudiants et étudiantes, la parité semble un fait acquis au Québec. La meilleure façon de l'inculquer aux jeunes, c'est par l'enseignement dès le primaire.

Michèle Lenoble-Pinson (Belgique) : Les jeunes Belges entendent les féminins et leur oreille s'y habitue peu à peu. La féminisation progressera, même dans l'armée. Ainsi, une pharmacienne a obtenu récemment le titre de colonelle (dans le service de santé). Elle deviendra sans doute générale.

Thérèse Moreau (Suisse) : C'est là l'un des points faibles en Suisse. Si la féminisation lexicale est bien comprise et utilisée partout, l'école reste fermée à ce qui est la parité syntaxique. Les jeunes voient donc des mots au féminin à l'extérieur et parfois à

l'intérieur de l'école, mais nombre d'exercices restent fondés sur des stéréotypes et sur le masculin dit universel.

Pierrette Vachon-L'Heureux (Québec) : Les nouvelles générations au Québec témoignent de leur attachement au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et ne répugnent pas à utiliser la féminisation linguistique pour témoigner de ce fait. Toutefois, les habitudes langagières règlent les usages, et les lacunes constatées dans certains secteurs de la société ne sont pas forcément corrigées par simple attachement au principe d'égalité. La féminisation lexicale est à parfaire et la néologie doit être de la partie.

La formation à la rédaction épïcène doit se faire, tout comme n'importe qu'elle formation à la rédaction. Le rôle de l'école est primordial et, à l'instar des substantifs féminins que l'on retrouve maintenant dans les dictionnaires et les grammaires, les principes de la rédaction épïcène doivent être intégrés à la formation générale de tous les élèves. Les textes officiels de l'administration, les textes juridiques et législatifs, les textes usuels du commerce, les formulaires proposés aux citoyens et aux citoyennes doivent être féminisés. Idéalement, les citoyens et les citoyennes doivent réclamer cette féminisation de la langue publique et forcer l'innovation. Le féminisme est un apport précieux qui contribue à l'éveil dans ce dossier. » (DUMAIS 2008, p. 171-182)

Conclusion

Dans notre travail, on a voulu présenter la problématique de la féminisation de plusieurs points de vue. Les objets de notre intérêt ont été les attitudes des états et des autorités compétentes à propos de ce sujet, l'évolution et les règles de féminisation lexicale et syntaxique aussi comme des recherches concrètes dans les domaines de la politique, des médias et du sport.

Les formes féminines étaient émpolyées dans la langue française dès son origine. Jusqu'au XVI^e siècle, elles sont utilisées sans problème pour désigner soit la femme exerçant un métier, soit l'épouse de celui qui travaille dans le domaine. Mais depuis le XVI^e siècle, la femme devient un être médiocre et cette réalité est naturellement reflétée dans la langue. Néanmoins, la féminisation au XX^e siècle a soulevé des avis assez différents chez les francophones. Nous avons abordé la situation dans les pays européens (Belgique, France, Suisse, Luxembourg) et dans deux provinces canadiennes (Québec et Ontario). Les deux provinces qui peuvent être passées pour pionnières dans ce domaine ont influencé la progression de la féminisation dans les pays francophones. Néanmoins, l'adoption des principes généraux de la féminisation en Europe ne s'est pas déroulée de la même façon. La Suisse est le premier pays européen qui applique les formes féminines, plus précisément il s'agit du canton de Genève et de celui de Berne. La Suisse est suivie par la Belgique et la France. Mais c'est avant tout la France qui se marque par la situation assez compliquée. Déjà en 1984, sous le premier ministre Laurent Fabius, est mis en place la commission de terminologie présidée par Benoîte Groult, mais Jacques Chirac ne donne pas suite à ces travaux et pour une dizaine d'années la féminisation reste sans attention des autorités politiques. Tandis qu'au Canada les tentatives de changement sont suscitées par le public, en Europe c'est avant tout le gouvernement qui incite la féminisation. Le premier avis concernant l'emploi des formes féminines au Québec est publié en 1979 ; en Europe c'est en 1988 dans le canton de Genève.

Comme tous les changements de la langue française, l'application des règles féminines a soulevé des réactions diverses. L'argument le plus souvent cité du côté des partisans et partisanes concerne la visibilité des femmes dans la langue ; une forme masculine avec un déterminant au masculin pour désigner les femmes est illogique et peut altérer le sens des textes. En plus, le français possède un système morphologique assez développé pour pouvoir créer les formes féminines. Même s'il est évident que la féminisation est un procédé tout à fait naturel et correspond bien à la situation actuelle des

femmes dans le monde, on trouve toujours des avis des opposants et opposantes. Outre les opinions pas très fondées comme la cacophonie de certains féminins ou leur homonymie avec les noms de machines, on remarque des arguments souvent mentionnés par des adversaires dont celui de plus grand est représenté par l'Académie française. Dès premières propositions concernant l'introduction de nouvelles formes féminines dans la langue française, elle s'oppose fortement contre la féminisation. Les avis de ses membres sont publiés dans les périodiques français et elle n'hésite pas à s'adresser au président français ou aux membres de l'Académie royale de Langue et Littérature françaises de Belgique. L'institution dont l'objectif consiste avant tout dans le maintien des qualités de la langue française ne se montre pas favorable à l'évolution des possibilités langagières. Elle proclame la capacité du genre masculin ou le genre non marqué de désigner aussi bien les hommes que les femmes. Certains membres de l'Académie française choquent par le ton arrogant et méprisant de leurs articles.

À propos de l'emploi des formes féminines, des linguistes ont mené de nombreuses recherches. On observe une promotion marquante dans les médias et les journaux après la publication des circulaires et avis officiels dans les sphères publiques. Des études concernant les féminins dans les journaux et dans les bulletins politiques montrent que l'orientation politique est l'un des facteurs importants. Les périodiques classés politiquement à gauche respectent relativement bien les règles de féminisation. Les journaux de droite féminisent beaucoup moins par rapport à ceux de gauche. Le cas pareil en ce qui concerne les partis politiques – ceux qui féminisent le plus sont les partis situés le plus à gauche sur la scène politique. Même si on voit la progression générale dans l'utilisation des féminins, il faut souligner qu'il y a toujours des domaines dans lesquels la féminisation n'est pas très développée. Il s'agit avant tout des métiers de l'armée ou de la médecine. Une étude montre que même les étudiants et étudiantes à l'université ne connaissent pas souvent les formes féminines. En plus, l'emploi des féminins n'est pas toujours synonyme pour un texte homogène. Il existe une grande variation dans les pratiques ; même dans un texte, on peut trouver des formes soit féminisées par la suffixation, soit l'emploi des formes masculines avec un déterminant féminin, soit des formes féminisées à l'aide du mot *femme*. L'incohérence existe aussi au niveau textuel (ou syntaxique). La théorie de la féminisation stylistique est beaucoup plus développée au Québec où cette problématique figure dans plusieurs guides de féminisation. Outre quelques règles plus ou moins fixées, les linguistes proposent de nouvelles variantes, comme par exemple Céline Labrosse, linguiste québécoise. Ses propositions novatrices ont

attiré l'attention non seulement des linguistes féministes. Également, une règle de proximité semble progresser même s'il s'agit d'une règle « non recommandée » dans les ouvrages de référence. En plus, il est évident que la féminisation progresse différemment d'un pays à l'autre. En Europe, plus concrètement en France et en Belgique, la progression des formes féminines n'est pas si marquante par rapport au Québec ou à la Suisse où les titres au féminin font partie des acquis.

Comme l'écrit Marina Yaguello dans son œuvre *Les mots et les femmes*, la langue est « *miroir culturel* » (YAGUELLO 2002, p. 8), elle reflète la mentalité et tous les stéréotypes des usagers et de usagères de la langue. Ainsi, il est évident que cette problématique ne concerne pas seulement la langue, les obstacles à la féminisation sont essentiellement idéologiques. Dans la société actuelle, les femmes accèdent à des métiers autrefois réservés aux hommes et pour cette raison il devrait être normal de les désigner par les dénominations au féminin pour leur faire place non seulement dans le domaine de travail mais aussi dans la langue.

Summary

Full Name: Kristýna Žáčková

Department and Faculty: Department of Romance Studies, Philosophical Faculty, Palacký University Olomouc

Thesis Title: Linguistic Feminization in the French Language

Thesis Supervisor: doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.

Number of Signs: 134 410

Number of Appendixes: 5

Number of Works Consulted: 64

Keywords: feminization, linguistics, francophonia, history, masculine, feminine, media, political parties

Abstract:

The thesis deals with the lexical and syntactical feminization in the French language. It analyses the overall development of the feminization and the different ways of its adoption in the European Francophone countries (France, Belgium, Luxemburg, and Switzerland) and the two French-speaking Canadian provinces (Québec and Ontario). The work also discusses the application of the feminization rules in various fields of human culture (media, politics, and sports).

Annotation

Auteure de travail : Kristýna Žáčková

Département et faculté : Département des Études romanes, la Faculté des Lettres,
Université Palacký d'Olomouc

Titre de travail : Féminisation dans la langue française

Directeur de recherche : doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.

Nombre de signes : 134 410

Nombre d'annexes : 5

Nombre de documents consultés : 64

Mots-clé : féminisation, linguistique, pays francophones, histoire, masculins, féminins,
média, partis politiques

Abstract :

Notre mémoire de diplôme porte sur la féminisation lexicale et syntaxique dans la langue française. Le travail aborde le procès de développement de cette problématique et différente adoption dans les pays francophones en Europe (Belgique, France, Suisse, Luxembourg) et dans deux provinces francophones du Canada (Québec et Ontario). Il traite de même de l'application des règles de féminisation dans des différents domaines (média, sport, politique).

Bibliographie

ABENSOUR Léon, *La femme et le féminisme avant la Révolution*, Paris, Éditions Ernest Leroux, 1923, disponible sur <http://www.archive.org/stream/lafemmeetlefmfi00abenuoft#page/n19/mode/2up>, consulté le 15 mars 2011.

Académie française, *Site de l'Académie française*, <http://www.academie-francaise.fr/>, consulté le 15 mars 2011.

BACHELET Nicolas, *Les femmes et le droit des corporations d'Ancien Régime*, Université de Nantes, 1995, disponible sur <http://n.bachelet.free.fr/Corpo/memoire.htm>, consulté le 25 janvier 2010.

BAIDER Fabienne, KHAZNADAR Edwige, MOREAU Thérèse, « Les enjeux de la parité linguistique », *Nouvelles questions féministes*, vol. 26, n° 3, 2007, 4-12, disponible sur http://www.unil.ch/webdav/site/liege/shared/NQF/26_3/Edito26_3.pdf, consulté le 15 mars 2011.

BAILLY Sophie, *Les hommes, les femmes et la communication – Mais que vient faire le sexe dans la langue ?* Paris, L'Harmattan, 2008.

BEAUVOIR Simone de, *Druhé pohlaví*, Praha, Orbis, 1966.

BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard, CHOLEWSKA Nicole, COUTIER Martine, FRECHER Josette, MATHIEU Marie-Josèphe, *Femme j'écris ton nom, Guide d'aide à la féminisation des noms des métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, CNRS, INALF, 1999.

BÉGUELIN Marie-José, ELMIGER, Daniel, « Les consignes de féminisation du lexique et du discours : l'exemple de la Suisse romande », In : ALMEIDA Elisete, MAILLARD Michel (ed.), *O Feminino nas Linguas, Culturas e Literaturas, actes du Colloque de Madère*, 1999, Universidade da Madeira, Departamento de Estudos Romanísticos, Coleção Metagrama, 37-49, disponible sur

http://www.ciip.ch/pages/home/DLF/fichiers/Feminisation_MJB.pdf, consulté le 17 février 2011.

BIRON Monique, DELAGE Gisèle, GUILLOTON Noëlle, VACHON-L'HEUREUX Pierrette, VERREAULT Carole, *Au féminin, Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec, Les publications du Québec, 1991, disponible sur http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/feminin/aufeminin_final.pdf, consulté le 15 mars.

BOUCHARD Pierre, GUILLOTON Noëlle, VACHON-L'HEUREUX Pierrette, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Français et Société, n°10. Louvain-la-Neuve, Duculot, 1999.

BRICK Noëlle, WILKS Clarissa, « Et Dieu nomma la femme : observations sur la question de la féminisation des noms d'agent et sur les désignations d'Edith Cresson dans la presse », *French Language Studies*, vol. 4, 1995, 235-239.

BRICK Noëlle, WILKS Clarissa, « Les partis politiques et la féminisation des noms de métier », *French Language Studies*, vol. 12, 2002, 43-53.

COMPERNOLLE Rémi Adam, « Une pompière ? C'est affreux ! Étude lexicale de la féminisation des noms de métiers et grades en France », *Langage et société*, n° 120, 2007, 1-23.

Conseil supérieur de la langue française, *Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Buxelles, Service de la langue française, 1994, 1^{er} édition, 2005, 2^{er} édition, <http://www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>, consulté le 15 mars 2011.

DAWES Elizabeth, « La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie. De la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies*, vol. 25, 2003, 195-213, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/ethno/2003/v25/n2/008054ar.pdf>, consulté le 17 février 2011.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, *À juste titre : Guide de rédaction non sexiste*, <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/questions-ajustetitre.html>, consulté le 15 mars 2011.

DISTER Anne, « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse », In : *Les poids des mots* (Actes des 7es journées internationales d'analyse statistique des données textuelles), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2004, 313-324, disponible sur http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/valibel/documents/JADT_029.pdf, consulté le 17 février 2010.

DISTER Anne, MOREAU Marie-Louise, « Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes. Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France », *Langage et société*, 2006, vol. 1, 5-46. disponible sur http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/valibel/documents/dis_moi_si_tu_feminises.pdf, consulté le 17 février 2011.

DISTER Anne, MOREAU Marie-Louise, *Féminiser ? Vraiment pas sorcier !* Bruxelles, Duculot, 2009.

DUBOIS Jean, MITTERAND Henri, DAUZAT Albert, *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse, 1993.

DUMAIS Hélène, *Pour un genre à part entière, Guide pour la rédaction de textes non sexistes*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1988.

DUMAIS Hélène, « Pour un genre à part entière », *Recherches féministes*, vol. 5, 1992, 169-174, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/rf/1992/v5/n1/057679ar.pdf>, consulté le 17 février 2010.

DUMAIS Hélène, « De la féminisation des titres à la rédaction épiciène : regards croisés sur la parité linguistique », *Recherches féministes*, vol. 21, n° 1, 2008, 171-182, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/rf/2008/v21/n1/018315ar.pdf>, consulté le 15 mars 2011.

ELMIGER Daniel, *Le féminisation de la langue en français et en allemand*, Paris, Champion, 2008.

GOOSSE André, « Le genre et le sexe : Communication de M. André Goose à la séance mensuelle de l'Académie royale de langue et littératures françaises du 10 décembre 1977 », In : *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises*, Louvain-la-Neuve, Peeters, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 60, 1991, 74-91.

GREVISSE Maurice, *Le Bon usage*, Paris, Duculot, 1993.

HENDRICH Josef, RADINA Otomar, TLÁSKAL Jaromír, *Francouzská mluvnice*, Plzeň, Fraus, 2001.

HOLEŠ Jan, KADLEC Jaromír, *Francouzština v Evropě*, Olomouc, Univerzita Palackého v Olomouci, 2005.

HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « L'une n'est pas l'autre ou Genre et sexe en français contemporain », In: *Genre et Langage, Actes de colloque Genre et Langage*, Université de Nanterre, 1990, 107-135.

HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « Des femmes et de leur nom », *Présence francophone*, 1994, n° 45, 23-48.

HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan, 1998.

HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « Femmes/langue/féminisation : Une expérience de politique linguistique en France », *Nouvelles questions féministes, Revue internationale francophone*, 1999, vol. 20, 1, 23-52.

FUJIMURA Itsuko, « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots. Les langages du politique*, 2005, n° 78, 37-52, disponible sur <http://mots.revues.org/index355.html>, consulté le 25 janvier 2010.

JOLIBERT Bernard, « La révolution française et le droit des femmes à l’instruction », *Expressions*, 2007, n° 30, 107-134, disponible sur <http://www.reunion.iufm.fr/Recherche/Expressions/30/Jolibert.pdf>, consulté le 15 mars 2011.

KADLEC Jaromír, « La féminisation linguistique en français québécois », In : *Actes du 6e séminaire international d’études doctorales*, Masarykova univerzita, Brno, 2004, 267-275.

KADLEC Jaromír, *Francouzština v Kanadě*, Olomouc, Univerzita Palackého, 2005.

KHAZNADAR Edwige, « Masculin et féminin dans la dénomination humaine : linguistique et politique », *Le français moderne*, 2000, vol. 68, n° 2, 141-170.

KLINKENBERG Jean-Marie, *La langue et le citoyen*, Paris, PUF, 2001.

LABERGE Suzanne, « Présentation », *Recherches féministes*, vol. 17, n° 1, 2004, 1-7, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/rf/2004/v17/n1/009294ar.html>, consulté le 20 avril 2011.

LAMOTHE Jacqueline, LABROSSE Céline, « Un fragment de féminisme québécois des années 1980 : la féminisation linguistique », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 1, 1992, 143-151, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/rf/1992/v5/n1/057676ar.pdf>, consulté le 17 février 2011.

LABROSSE Céline, « Quelques aspects de la désignation des femmes dans la langue française », *Présence francophone*, 1994, n° 45, 49 – 60.

LABROSSE Céline, « Le mot professionnelle va à contre-courant de la grammatocratie », *La Presse*, 1999, 9 janvier, B-3.

LABROSSE Céline, *Pour une langue française non sexiste*, Montréal, Les Intouchables, 2002.

LENOBLE-PINSON Michèle, « Chercheuse ? chercheur ? chercheure ? Mettre au féminin les noms de métier et les titres de fonction », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2006, vol. 84, n° 3, 637-652.

MATTHEY Marinette, « Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état des lieux », *Bulletin VALS-ASLA* (Association suisse de linguistique appliquée), 2000, 72, 63-79.

MOREAU Marie-Louise, « La pluralité des normes dans la francophonie », *DiversCité Langues*, 1999, disponible sur http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/99/moreau/moreau_txt.htm, consulté le 15 mars 2011.

MOREAU Thérèse, « Attention la cheffe arrive ! », *Recherches féministes*, 1992, vol. 5, n° 1, 161-168, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/rf/1992/v5/n1/057678ar.pdf>, consulté le 17 février.

MOREAU Thérèse, *Le Nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Éditions Metropolis, 1999.

MOREAU Thérèse, *Écrire les genres, Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*, Genève, Conférence latine des déléguées à l'égalité, 2001, disponible sur <http://www.jura.ch/acju/Departements/DED/EGA/documents/pdf/ecrirelesgenres.pdf>, consulté le 15 mars 2011.

MORIN Edgar, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

MULLER Charles, « Du féminisme lexical », *Cahiers de lexicologie*, 1994, vol. 65, n° 2, 103-109.

REY-DEBOVE Josette, REY Alain, *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2008.

ROUX Simone, « Les femmes dans les métiers parisiens : XIII^e-XV^e siècles », *Métiers, Corporations, Syndicalisme*, 1996, n° 3, disponible sur <http://clio.revues.org/index460.html>, consulté le 25 janvier 2010.

SINGY Pascal, *Les femmes et la langue*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1998.

TETET Christiane, « La linguistique, le sport et les femmes. Reconnaissance, dénomination et identification de la femme sportive », *Cahiers de lexicologie*, 1997, vol. 71, n° 2, 195-220.

Université du Québec à Montréal, *Guide de féminisation*, disponible sur <http://www.instances.uqam.ca/Guides/Pages/GuideFeminisation.aspx>, consulté le 15 avril 2011.

UVÍROVÁ Jitka, « Eve extraite de la côte d'Adam », In : *Acta Universitatis Palackianae Olomucensis facultas philocophica*, Univerzita Palackého, Olomouc, 2003, 89-99.

VACHON-L'HEUREUX Pierrette, « Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991 », *Recherches féministes*, 1992, vol. 5, n° 1, 139-142, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/rf/1992/v5/n1/057675ar.pdf>, consulté le 17 février 2011.

VACHON-L'HEUREUX Pierrette, GUÉNETTE Louise, *Avoir bon genre à l'écrit, Guide de rédaction épïcène*, Québec, Les publications du Québec, 2007.

VINET Marie-Thérèse, « La grammaire est-elle sexiste? », *Présence francophone*, 1994, n° 45, 7-22.

WALTER Henriette, *Francouzština známá i neznámá*, Praha, Jan Kanzelsberger, 1993.

YAGUELLO Marina, *Le sexe des mots*, Paris, Pierre Belfond, 1989.

YAGUELLO Marina, *Les mots et les femmes, Essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine*, Paris, Payot, 2002.

Annexes Textes officiels

Annexe 1 Avis de recommandation (Québec)

28 juillet 1979

Féminisation des titres

38. Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité, exemples : couturière, infirmière, avocate ;
- soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin, exemples : une journaliste, une architecte, une ministre ;
- soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française française, exemples : députée, chirurgienne, praticienne ;
- soit par l'adjonction du mot femme, exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur.

Annexe 2 Avis de recommandation (Québec)

28 mars 1981

Féminin des titres

Affichage des postes

404. Le recours aux termes génériques englobant hommes et femmes (personne, gens, personnel, fonctionnaire, stagiaire, etc.), précédés de l'article approprié, dans les textes suivis de toute nature.

Le recours, notamment dans les descriptions de tâches, aux verbes à l'infinitif, aux tournures ou phrases nominales et aux énumérations.

L'utilisation d'appellations d'emploi, de titres, de fonctions et de désignations de personne (homme, femme, candidat, candidate, etc.), au masculin et au féminin, en toutes lettres.

L'usage dans les appellations d'emploi composées (secrétaire-trésorier, secrétaire-trésorière ; secrétaire général, secrétaire générale) du masculin et du féminin, en toutes lettres, lorsqu'une partie de l'appellation est épïcène et l'autre pas.

Note. – La langue offre une variété de procédés stylistiques qu'il convient d'utiliser :

1. Le recours à des formulations impersonnelles, notamment dans les formules ; ainsi l'on préférera : Êtes-vous de citoyenneté canadienne? À *Êtes-vous citoyen canadien?*
2. Le recours au pluriel pour les appellations d'emploi épïcènes, ou au genre indifférencié (masculin) appliqué au poste plutôt qu'à la personne, exemples : Les secrétaires ont la responsabilité principale du classement...
Les fonctions relatives au poste de psychiatre sont les suivantes...
3. Le recours au masculin pluriel, s'il y a lieu, conformément aux règles d'accord grammatical pour les adjectifs, les attributs, les participes et les pronoms, de même que pour les noms en apposition et pour les déterminants, si ces derniers ne font pas partie de l'appellation d'emploi, exemple : Les infirmières et infirmiers, candidats aux postes de représentants... Ils pourront...
4. Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer.

Annexe 3 Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (France)

Paris, le 11 mars 1986

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État

L'accession des femmes de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels ;
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'État ;
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'État ou les établissements publics de l'État sont parties ;
- dans les ouvrages d'enseignement, de fonction ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'État, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socioprofessionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en oeuvre de ces dispositions.

Laurent FABIUS

Annexe 4 Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (France)

Paris, le 6 mars 1998

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide, qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

Lionel Jospin

Annexe 5 Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation (Belgique)

Le Conseil de la communauté française a adopté et Nous, Exécutif, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er} : Les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre devront notamment être appliquées dans les actes suivants :

- dans les lois, décrets, ordonnances et règlements, ainsi que dans les circulaires, instructions et directives des autorités administratives ;
- dans les correspondances et documents émanant des autorités administratives ;
- dans les contrats, marchés ou actes des autorités administratives ;
- dans les ouvrages ou manuels d'enseignement, de formation, permanente ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions et associations relevant de la Communauté française, soit parce que placés sous son autorité soit parce que soumis à son contrôle, soit bénéficiant de son concours financier.

Article 2 : L'Exécutif arrête, au plus tard, le 1^{er} janvier 1994 et après avis du Conseil supérieur de la langue française, les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.

Article 3 : Ces mêmes règles sont également applicables lors de la publication, sous quelque forme que ce soit, d'une offre ou d'une demande d'emploi.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 21 juin 1993.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française chargée des Affaires sociales, de la Santé et du Tourisme, L. Onkelinx

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, M. Lebrun

Le Ministre de l'Éducation, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique, E. Di Rupo

Le Ministre de Budget, de la Culture et du Sport, E. Tomas